

**Programme Intégré de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et Dégradation des Forêts dans La Province De Kwilu**

**PIREDD-KWILU**

**Rapport annuel**

**Période du 01/01/2022 au** 31/12/2023

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet :**  | PIREDD Kwilu |
| **Numéro de référence MPTF du projet :2**  | Numéro de référence du Programme/MPTFOffice : 00113547 |
| **Organisation de mise en œuvre :** | Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) |
| **Rapport soumis par :**Nom : Titre : Organisation : Adresse email : | Masaru KurimotoDirector, Natural Environment Team 2, Forestry and Nature Conservation Group, Global Environmental Department Agence japonaise de coopération internationale (JICA)Kurimoto.Masaru@jica.go.jp |
| **Contact en cas de besoin de clarification :**Nom : Titre : Organisation : Adresse email : | Masaru KurimotoDirector, Natural Environment Team 2, Forestry and Nature Conservation Group, Global Environmental Department Agence japonaise de coopération internationale (JICA)Kurimoto.Masaru@jica.go.jp |

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui ☐

Non ☐

Si oui, quand : Click or tap to enter a date.

Si non, date anticipée d’examen en comité de pilotage du projet : 07/02/2024

1. **Liste des abréviations**

| **Abréviation** | **Signification** |
| --- | --- |
| AFD | Agence Française de Développement |
| AIPD | Appui aux Initiatives Paysannes pour le Développement[[1]](#footnote-1) |
| ALE | Agence Locale d’Exécution |
| AMAR | Action Massive Rural[[2]](#footnote-2)  |
| AMI | Appel à manifestation d’intérêt |
| CAFEN | Centre dAutopromotion de la Femme et de lEnfant (ONG locale) |
| CAFI | Initiative pour la Forêt de l’Afrique Centrale |
| CARG | Conseil agricole rural de gestion |
| CCPF | Conseil consultatif provincial des forêts |
| CFCL | Concessions forestières de communauté locale |
| CLD | Comité Local de Développement *[[3]](#footnote-3)* |
| CLIP | Consentement libre, informé au préalable |
| CN-REDD | Coordination Nationale REDD |
| COMIFAC | Commission des Forêts d’Afrique Centrale |
| CONAPAC | Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo |
| CONAREF | Commission Nationale de la Réforme Foncière |
| COP | Conférence des Parties |
| COPACO | Confédération Paysanne du Congo |
| COPIL | Comité de pilotage |
| DDD | Direction du Développement Durable |
| DEP | Direction d'Etudes et Planification |
| DHR | Direction Horticulture et Reboisement |
| DIAF | Direction des Inventaires et Aménagement Forestier |
| ENABEL | Agence Belge de Développement / Belgian Development Agency |
| ETD | Entité territoriale décentralisée |
| ETd | Entité Territoriale Déconcentrée |
| ETEP | Equipe Technique d’Exécution du Projet |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  / Food and Agriculture Organization |
| FONAREDD | Fonds National REDD+ |
| GIZ | Deutsche Gesellschaft für Internationale/ Agence de coopération internationale allemande |
| GTCR | Groupe de Travail Climat REDD+ |
| ICCN | Institut Congolais de Conservation de la Nature |
| INERA | Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomique |
| INPP | Institut National de Préparation Professionnelle |
| JAFTA | Japan Forest Technology Association /Association Japonaise de Technologies Forestières |
| JICA | Japan International Cooperation Agency /Agence Japonaise de Coopération Internationale |
| LOI | Letter of Interest/ Lettre d’intérêt |
| MEDD | Ministère de l'Environnement et Développement Durable |
| MGP | Mécanisme de gestion des plaintes |
| MPTF | UN Multi-Partner Trust Fund |
| MRV | Measurement, Reporting and Verification (Mesure, Notification et Vérification) |
| OP | Organisation Paysanne |
| PAMs | Politiques et mesures |
| PF | Point Focal |
| PGES | Plan de gestion environnemental et Social |
| PIREDD | Programme Intégré REDD+ |
| PGES | Plan de gestion environnementale et sociale  |
| PLAT  | Plan Local d’Aménagement du Territoire |
| PLE | Partenaire Local d’Exécution |
| PROADER | Projet d’Appui au Développement Intégré de l’Économie Rurale |
| PROMIS | Programme de mise à l’échelle de la planification familiale |
| PPAT | Plan Provincial d’Aménagement du Territoire |
| PSAT | Plan simple d’aménagement du territoire |
| PSE | Paiements pour Services Environnementaux |
| PSGRN | Plan simple de gestion des ressources naturelles (niveau de village) |
| REDD | Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts |
| SENASEM | Service National des Semences |
| SNSF | Système National de Surveillance des Forêts |
| TdR | Termes de référence |
| UC-PIF | Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la forêt |
| UNOPS | United Nations Office for Project Services |
| WWF | World Wildlife Fund |

Table des matières

[1. Données clés du projet 8](#_Toc151470700)

[2. Résumé des progrès réalisés par le projet 9](#_Toc151470701)

[3. Défis de mise en œuvre 16](#_Toc151470702)

[3.1 Défis liés au contexte du pays 16](#_Toc151470703)

[3.2 Défis inhérents au projet 16](#_Toc151470704)

[3.3 Commentaires 17](#_Toc151470705)

[4. Evaluation de la performance du projet 18](#_Toc151470706)

[4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique 18](#_Toc151470707)

[4.2 Etat d’avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage 26](#_Toc151470708)

[5. Résultats du Projet 30](#_Toc151470709)

[5.1 Contributions aux impacts du cadre de résultats de CAFI 30](#_Toc151470710)

[5.1.1 Applicable aux projets à approche territoriale 30](#_Toc151470711)

[5.1.2 Projets Habilitants 30](#_Toc151470712)

[5.1.3 Tous les projets 30](#_Toc151470713)

[5.2 Contributions du projet à l’atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI 33](#_Toc151470714)

[5.3 Contributions du projet à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention 34](#_Toc151470715)

[6. Communication et promotion 35](#_Toc151470716)

[6.1 Illustration spécifique 35](#_Toc151470717)

[6.2 Stratégie et plan de communication 36](#_Toc151470718)

[7. Exécution financière 37](#_Toc151470719)

[7.1 Décaissements 37](#_Toc151470720)

[7.2 Contrats 45](#_Toc151470721)

[7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines 47](#_Toc151470722)

[7.4 Mobilisation de ressources 47](#_Toc151470723)

[7.5 Audits 47](#_Toc151470724)

[7.6 Révisions budgétaires 48](#_Toc151470725)

[8. Suivi évaluation et apprentissage du projet 49](#_Toc151470726)

[8.1 Etat d’avancement du plan de suivi du projet 50](#_Toc151470727)

[8.2 Evaluations 51](#_Toc151470728)

[8.3 Intégration des leçons apprises 51](#_Toc151470729)

[8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant) 52](#_Toc151470730)

[9. Thèmes transversaux 53](#_Toc151470731)

[9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables 57](#_Toc151470732)

[9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux 58](#_Toc151470733)

[10. Gestion des risques 74](#_Toc151470734)

[10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée 74](#_Toc151470735)

[10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité 76](#_Toc151470736)

[11. Récapitulatif des livrables 78](#_Toc151470737)

[12. Annexes 78](#_Toc151470738)

# Données clés du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet  | PIREDD Kwilu |
| Numéro de référence MPTF du projet | 00113547 |
| Hyperlien du document de projet*[[4]](#footnote-4)*  | <https://drive.google.com/drive/folders/1sGOte9RZv7d4lzmwX3yRqs5W2LWQDJX6?usp=drive_link>  |
| Zone(s) d’intervention(s) du projet | Province du Kwilu  |
| Institutions ou ministères de tutelle | Ministère de l’Environnement et Développement |
| Organisations partenaires participantes de niveau 1 *[[5]](#footnote-5)* | Agence Japonaise de coopération internationale (JICA) |
| Budget total du projet (USD) | 11 751 587 USD (en incluant le fonds additionnel de la JICA) |
| Durée totale du projet (mois) | 84 mois |
| Date d’approbation du projet par le Conseil d’administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD | 22 février 2018 / 10 juillet 2018 |
| Date de réception des premiers fonds du MPTF | 21/12/2018 |
| Date d’approbation du 1er Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet | 19/07/2019 |
| Date de clôture initiale  | 31/12/2023 |
| Date de clôture révisée le cas échéant  | 30/06/2024 |
| Dépenses du 01/01 au 31/12 de l’année de rapportage | 2,011,583 USD  |
| Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12 de l’année de rapportage | 11,479,873 USD |
| Taux de consommation sur l’ensemble des tranches reçues | 98 %  |
| Date et lien de l’évaluation à mi-parcours le cas échéant  | 01/11/2022 |
|  |
|  |  |

# Résumé des progrès réalisés par le projet

Lancé en 2019, le programme PIREDD-Kwilu met en œuvre les activités dans la province de Kwilu. Deux objectifs généraux sont poursuivis à travers ce programme, à savoir : (1) la séquestration du carbone et l’évitement de la déforestation à travers la promotion de l’agroforesterie et (2) l’amélioration des conditions de vie des populations du Kwilu. Le présent rapport reprend les grandes lignes des activités réalisées ainsi que les progrès enregistrés.

Globalement, l’année 2023 a été marquée par un ralentissement des activités à cause du retard observé dans le décaissement de fonds liés à l’addendum ; de ce fait, la plupart des activités programmées dans le PTBA 2023 n’ont pas été exécutées (. Parmi les évènements ou faits majeurs de l’année 2023, on peut citer dans l’ordre chronologique :

* L’organisation du 7ième COPIL dans la ville de Kikwit (29 au 31 janvier 2023) ;
* La mission d’audit financier du projet PIREDD-Kwilu (mois d’avril 2023) qui a été conduit au bureau du projet à Kinshasa et dans la province du Kwilu (Bureau de Kikwit et quelques d’interventions) ;
* Le Comité technique le 03 Août 2023
* La soumission de l’addendum approuvé le 07 Novembre 2023

Les réalisations majeures sur les différents volets d’activités peuvent se résumer de la manière ci-après :

* 22 CLD ont été installés dans quelques villages de territoires de Bulungu (10et le territoire de Idiofa 12, les activités étant concentrée sur la nationale N°1
* Le processus de validation des cartes participatives pour les anciens PSAT élaborés en 2022 s’est poursuivi dans 85 villages suivant les recommandations de la mission d’évaluation. Cela porte le nombre total de PSAT à 62 validés et 85 dont la validation des cartes a été effectuées.
* 236 ha de plantations agroforestières ont été installées au cours de l’année 2023 par les concessionnaires privés, dont 95ha pour la saison 2022B au premier semestre et 140 ha de régularisation de la saison 2022A initialement mise en place en 2022.   1167 ha plantations par les CLD, dont 412ha de la saison 2022B, et 755 ha de la saison 2022A. Suite aux contraintes financières, la saison A2023 n’a pas été pleinement exploitée selon les prévisions du PTBA 2023
* 3 réunions du cadre de concertation ont été organisées, dont un groupe de travail sur la structuration, un groupe de travail sur les PAM du secteur foncier et une réunion sur l’addendum et l’avancement des activités

Sur base de ces réalisations, quelques progrès ont été enregistrés, ils sont repris dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser ou noter que le calendrier d’exécution a été également par la campagne électorale et les élections entre novembre et décembre 2023.

**Tableau 1 Résumé des réalisation du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| **Progrès au cours de 2023** | **Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet** |
| **Effet 1 : (Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD)** |
| ***Produit 1:* Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé** |
| * Opérationnalisation du cadre avec l’Organisation de 4 réunions
 | * [En octobre 2020, un cadre de coordination provincial a été créé, matérialisé par un mémorandum de collaboration.](https://drive.google.com/file/d/1zRW-dSxoutUk0IEIHDTAdVsgR7atQlIZ/view?usp=drive_link)
* [Les réunions et groupe de travail se tiennent dans ce cadre](https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/201031_02.html%29)
* [Le CCPF créer au niveau provincial](https://drive.google.com/file/d/1APV33wyAJCOB_nakH78shd1Mpb4N2eDk/view?usp=sharing)
 |
| ***Produit 1.2* : Plan d'action REDD+ provincial est approuvé** **(Développement des plans provincial et locaux d'aménagement du territoire (PPAT/PLAT))** |
| * Préparation des TDR et l’appel à Manifestation d’intérêt pour la mission d’élaboration du PPAT et de PLAT (5) pour le démarrage effectif des activités au 1er trimestre de 2024
 | * Mise en place d’un groupe de travail multi-sectoriel au niveau provincial (date ou année) ;
* Initiation de travaux au sein du groupe de travail (date ou année);
* Validation des TdR pour l’élaboration de PPAT et PLAT en juin 2022 (voir document des TdR dans le rapport semestriel 2023) ;
* Élaboration des TdR pour la réalisation d’un PPAT sur la base des guides méthodologiques du Programme AT.
 |
| * Produit 1.3 : Plan de développement au niveau de ETD est établi
 |
| * Préparation de l’AMI sur l’élaboration des PLAT
 | * En 2022, un groupe de travail sur le PPAT et PLAT a été organisé débouchant sur la validation du TRD
 |
| **Produit 1.4 : Chaque secteur et ville dispose d’un CARG redynamisé d’un PGRN revalidé** |
| * Participation des CARG au COPIL, au groupe de travail, et à la sensibilisation au niveaux des villages a été effecuté
* Préparation de outils facilitant l’opérationnalisation des CLD a été faite, un arrêté de mis en place pour faire cette activité
* Adoption d’un modèle d’arrêté pour l’opérationnalisation du CLD au niveau des ETD (Entité territoriale centralisée)
 | 4 CARG du niveau de territoire, le ministre provincial de l’agriculture ainsi que les administrateurs de 3 territoires (chef d’ETD) ont participé à la séance du groupe de travail. Les membres du CARG ont également participé à des sensibilisation et validations des cartes participatives pour les PSATModalité de mise en place des CLD et un Projet d’arrêté portant mise en place des CLD adopté en groupe de travail |
| ***Produit 1.5:* Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s’insérer au SNSF est établie** |
| : * 67 agents provinciaux ont participé aux Groupes de travail :
* 73 personnes ont participé aux ateliers de renforcement des capacités organisés à tant au niveau des territoire qu’au chef-lieu de la province

4 agents ont travaillé comme MRV pour le Suivi des activités agroforestières menées par les villages / concessions 19 personnes participent à la diffusion de l’émission de sensibilisation à la radio：  32 personnes participent à l’accompagnement des communautés à l’agroforesterie, facilitation à l’élaboration des PSAT, PGES et animation  | * Des ateliers de renforcements des capacités ont été organisé dans les quatre territoires ainsi qu’au chef-lieu de la province, avec une participation de 73 personnes dont 4 coordonnateurs des CARG territoire et 69 agents provinciaux.

Depuis 2022 Comme une activité importante de la politique et mesures, une [étude sur les moteurs de déforestation a été réalisée dans 17 sites en novembre 2022 avec la participation des agents des services techniques](https://drive.google.com/file/d/1zd0r-MqWwnOlq2JPvMlBhwU2GwaY2x1r/view?usp=share_link).* Environ 160 agents ont participé depuis le début des activités
 |
| ***Produit 1.6 :* Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d’incorporer au SNSF est effectué** |
| * 73 personnes ont participé aux ateliers de renforcement des capacités organisés à tant au niveau des territoire qu’au chef-lieu de la province
* 17 agents des secteurs ont été doté avec des vélos pour l’accompagnement des paysans
 | * 160 agents ont participé depuis le début du programme.
* 30 agents équipés en motos Yamaha DT 125, ordinateur, appareille photo caméra,
* 17 agents de l’agriculture au niveau des secteurs ont été doté en vélo
 |
| ***Produit 1.7 :* Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie** |
| Une note sur le processus d’élaboration du PPAT a été préparé,Une note sur la mise en œuvre de l’agroforesterieLe processus qualité REDD a été harmonisé avec la partie provinciale | [Les guides techniques sont élaborés pour la conduite des activités d’agroforesterie](https://drive.google.com/drive/folders/1lLoQUPMSQ9bZ0mCl-Zh3Tk5iIBAsL07q?usp=drive_link) ; [Le processus au niveau des villages élaborés](https://drive.google.com/drive/folders/1Cgqrl5dJxz6p2d_o7muoba0NXlcytxBs?usp=drive_link) ; |
| **Effet 2 : L’agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l’Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans** |
| **2.1. Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune** |
| * 23 concessionnaires appuyé en matériel aratoires ont participé à la mise en place de 236 ha d’agroforesterie, dont 95ha pour la saison 2022B, et 140ha de régularisation de la saison 2022A. ces superficies sont reparties notamment de 97 ha d’acacia, 76ha de palmiers, 9ha safoutiers, 16ha avocatiers et 28ha d’agrume, et 17 ha de Maesopsis. Plantations Des matériels aratoires ainsi que des semences améliorées ont été distribuées aux fermiers
 | * 1177 ha d’agroforesterie sont géo référencées , reparties selon les espèces suivantes : 712,32 ha d’acacia, 38,4 ha de maesopsis, 248 ha de palmier, 82 Safoutier, et 60 avocatiers, 34 ha d’agrume.
 |
| ***Produit 2.2 :* Les concessionnaires créent des mises en défens d’au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agro forestières** |
| 22ha de superficies mises en défens pour les plantations mise en place au cours de l’année 2023, ce pendant l’entretien a été effectué pour les saisons 2021, 2022 | 98ha de mises en défens pour les 1177 ha des superficies d’agroforesterie mise en place par les concessionnaires |
| ***Produit 2.3 :*Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan** |
| Suivi et poursuite de la mise en œuvre de la saison 2022, soit de 745 ha de complément à la saison 2022A.Réalisation de 412 ha d’agroforesterie pour la saison 2022B.1157 ha mise en place pour la période de rapportage | 3047 ha d’agroforesterie mise en place (plantations des arbres à croissance rapide en association avec les cultures vivrières)[[6]](#footnote-6)  |
| **Effet 3 : Protection de l’environnement des terroirs à travers l’implication des villageois** |
| ***Produit 3.1 :* Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées** |
| 22 CLD installés pour la saison 2023, 26 des anciens CLD participants à la même saison sont redynamisés | Redynamisation et mise en place de 263 CLD |
| ***Produit 3.2 :*** 3.2. Réaliser la mise en défens dans les villages |
| 85 villages dont les cartes participatives des PSAT ont été validées, protègent les lambeaux forestiers avec une superficie de 24.574 ha des lambeaux forestiers | 147 villages protègent les lambeaux forestiers à hauteur de 29875 ha des forêts mises en défens. |
| ***Produit 3.3:* Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois[[7]](#footnote-7)** |
| 15 CLD ont participé aux ateliers de formation sur le charbonnage durable | un contrat signé au cours du premier semestre 2023. 15 CLD ont participés aux ateliers de renforcement des capacités sur le charbonnage durable En outre, l’année 2022, 4 ateliers ont eu lieu en septembre à Bandundu, Masi-Manimba, Kalo (Idiofa) et Mangay (Idiofa Nord) concernant la redynamisation du CCPF et approbation du manuel de bonnes pratiques pour la récolte de bois à faible impact/Diffusion des lois et règlements sur la déforestation et la production de charbon de bois pour une gestion durable des forêts. |
| **Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)** |
| ***Produit 4.1 :* Les radios communautaires diffusent au moins une heure d’émissions de sensibilisation par semaine** |
| Pour la période de rapportage 529 émissions ont été diffusées sur différentes thématiques | 1.078 émissions sont diffusées et rediffusées par rapport aux cibles de 1200 à atteindre |
| ***Produit 4.2 :* Affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales** |
| 100 affiches ont été distribués pendant la campagne de sensibilisation dans les villages au cours de la période de rapportage | * 138 panneaux métalliques sur les principales plantations agroforestières ont été installées
* 1408 dépliants et affiches ont été produites et installées.

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/index.html>  |
| **[[8]](#footnote-8)Effet 5 : Mesures de sauvegarde** |
| ***Produit 5.1 :* La gestion environnementale et sociale (y compris ateliers CLIP, PGES) est mise en œuvre.** |
| 22 CLIP obtenu pour les villages participants pour la saison 2023 24 PGES élaborés au cours de la période de rapportage dans les 3 Territoires | 263 CLIP obtenus pour la mise en œuvre des activités dans les villages cibles.Un plan PGES du projet élaboré27 PGES simplifiés répartis en Territoire comme suit : Masimanimba: 5; Bulungu : 12Idiofa : 1047,5% des femmes ont participé à l’élaboration du PGES simplifiés au niveau du village contre 52, 5 % des hommes. |
| **Produit 5.2 : Le MGP est établi et rendu opérationnel pour les activités dans les villages/concessions cibles.** |
| 18 plaintes reçu au cours de l’années 2023, dont 14 clôturé et 4 plaintes en cours de résolution. | En juin 2021, un outil d’aide à la compréhension (poster et dépliant sur le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)) a été élaboré afin de faire fonctionner ledit mécanisme (voir l’annexe 6 du rapport semestriel 2021). A partir juillet 2021, [le poster et le dépliant ont été distribués afin de renforcer la sensibilisation par les techniciens d’ONG.](https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/c8h0vm0000fc4o5g-att/materials_04_fr.pdf) 46 plaintes obtenus depuis le début du programmes, 42 résolues et clôturées, une plainte en cours de résolution. |
| ***Produit 5.3 :* Un plan d'action de l’aspect de genre est élaboré en collaboration avec le gouvernement provincial.** |
| L’organisation de la célébration de la journée de la femme a été organisé en collaboration avec le ministère provincial du genre. Par ailleurs dans le processus d’élaboration du plan de gestion environnemental simplifié au niveau des villages, la participation du genre a été promus | 3 évènements sont organisés à l’occasion des journées de la femme célébrée en 2021, 2022, et 2023 aux quelles le représentant la province, le ministre du genre.Le plan d'action prioritaire genre de la province du Kwilu a été amendé par le biais d'un atelier de groupe de travail tenue à Bandundu en 2022.<https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/210308.html><https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/220308.html><https://twitter.com/JicaRdc/status/1503370745501601792><https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/230308.html> |
| **[[9]](#footnote-9)Effet 6  : Suivi** |
| ***Produit 6.1 :*** L’enquête de base et de suivi sont menées, y compris sur les aspects socio-économiques |
| Poursuite de l’enquête pour les villages participants de la saison 2022A, et correction des données des saison précédentesLe suivi de la réalisation des activités par le COPIL a été effectué en février 2023  | La première phase de l'enquête de référence a été menée dans les villages participants de la Saison A (environ le mois d’octobre à janvier) 2021, mais une enquête supplémentaire a été menée pour améliorer la précision des données. [Cette enquête réalisée en 2022 s’est poursuivie dans des villages ayant participés en 2019, 2020, 2021 (saison B) et 2022 (saison A).](https://drive.google.com/file/d/1Y4rmFYaihAvueK0hKksmh_AmJWwaDg3O/view?usp=sharing)7 Missions du COPIL effectué depuis le début du projet |

# Défis de mise en œuvre

## 3.1 Défis liés au contexte du pays

Quelques défis peuvent évoquer à ce point, ils concernent essentiellement les évolutions de reformes sectorielles en lien avec les activités ou le processus REDD+. Il s’agit notamment de la : (i) Adoption de loi foncière par l’Assemblée Nationale ; (ii) Promulgation de loi relative à l’Aménagement du Territoire (AT ), (iii) Complexité du processus de légalisation des statuts des CLD et (iv) Situation sécuritaire et conflits Teke-Yaka.

i. Promulgation de loi relative à l’Aménagement du Territoire (AT

 En dépit des efforts consentis par les différentes parties, le projet de Loi sur les reformes foncières n’a pas été adopté par l’Assemblée nationale. Approuvé en conseil de ministres, le projet de loi foncière a été soumis au bureau de l’Assemble et a été jugé recevable ; cependant il n’a pas fait l’objet d’un examen en vue de son adoption. Vu que les nouveaux animateurs ont été désignés lors des élections organisées en décembre 2023 ; le processus d’examen de cette proposition risquerait d’accuser encore plus de retard. En attendant l’aboutissement de ce processus, le projet PIREDD-Kwilu a adopté [un schéma de sécurisation des plantations agroforestières](https://docs.google.com/document/d/10gKLlP4nLxqQ2xpWBc-26FBX1K1ftHBO/edit?usp=drive_link&ouid=110380090122588301651&rtpof=true&sd=true) en groupe de travail avec le cadre de concertation provincial. Toutefois, l’application semble encore connaitre de difficultés dans certaines régions, le cas du territoire de Bagata.

ii. Adoption de loi foncière par l’Assemblée nationale

Concernant les reformes sur l’aménagement du territoire, il convient de rappeler que les reformes soutenues par le CAFI/FONAREDD et d’autres partenaires ont débouché à la production des outils d’aménagement du territoire (guides), à l’élaboration de la Politique nationale d’aménagement du territoire et de la loi relative à ce secteur. A ce jour, on note que les guides d’AT et la Politique nationale d’AT ont été validés, approuvés et diffusés au niveau national ; la loi quant à elle attend d’être promulgué par la Présidence. Cela retarde donc la mise en place des organes et institutions assurant les reformes au niveau notamment de provinces et des ETD (Conseil provincial d’AT, Conseil local d’AT, etc.).

iii. Complexité du processus de légalisation des statuts des CLD

La question du processus de légalisation des statuts des CLD demeure toujours pendante à ce jour. Pour contourner cette difficulté, le projet a initié 2 groupes de travail avec le cadre de concertation provinciale. Une proposition d’arrêté portant installation des CLD a été discuté avec la participation des experts nationaux pour opérationnaliser les CLD au niveau des ETD et les faire porter la supervision des CLD des villages conformément à la stratégie REDD+.

iv. Situation sécuritaire liée aux conflits intercommunautaires

Les conflits intercommunautaires entre les Teke et les Yaka ont débuté au mois de juin dernier dans la province de Maindombe (plus précisément dans le territoire de Kwamouth), frontalière à la province de Kwilu. Un litige lié à une redevance coutumière et à l’accès à la terre serait à la base de violences qui ont causé plusieurs morts ainsi que les déplacements massifs de populations. Les violences intercommunautaires se sont propagées au-delà de limites de la Province de Mai-ndombé, et les affrontements ont été enregistrés même dans les provinces de Kwango et Kwilu (particulièrement dans le territoire de Bagata) et le long de routes principales (RN17 et RN1). Cette situation entrave les déploiements de l’équipe du projet (JAFTA) ainsi que des animateurs des ONG locales partenaires. De plus, suite à ces conflits liés notamment à l’accès à la terre, il s’observe une certaine réticence des communautés à céder les terres aux CLD, par exemple, dans le cadre des activités agroforestières. Les zones proche de Wamba et Manzasay dans le territoire de Bagata et Mainimanimba ont connu l’abandons de certaines plantation avant qu’ils ne soient convaincu à la suite des campagne de sensibilisation ; d’où la nécessité d’impliquer régulièrement le Ministère de l’intérieur dans les activités du projet.

## 3.2 Défis inhérents au projet

Le projet PIREDD-Kwilu a été confronté essentiellement aux difficultés d’ordre financières à cause du retard dans le décaissement de fonds liées à l’addendum au document du projet. Pendant la mise en œuvre du projet, plusieurs nouvelles activités ont été introduites dans le cadre de résultats du PIREDD-Kwilu pour ainsi répondre aux besoins et/ou recommandations de différentes parties prenantes. En fin d’année 2022, entre novembre et décembre, une mission d’évaluation indépendante commanditée par le FONAREDD s’est déroulée en même temps que la revue à mi-parcours de la JICA. A l’issue de ces deux missions, une série de recommandations ont été formulées pour la suite des activités ; de plus, les conclusions de deux rapports soulignent l’importance d’une extension temporelle accompagnée d’un financement additionnel pour ainsi permettre au PIREDD-Kwilu d’atteindre les objectifs escomptés. Tous ces faits susmentionnés ont marqué les points de réflexions sur les possibilités d’élaboration du présent addendum au document du projet.

L’addendum préparé par l’équipe du projet a été soumis au Secrétariat de FONAREDD à mi-juillet 2023. Le processus de validation de la proposition jusqu’au décaissement a été long (plus de 5 mois). Cette situation a perturbé l’exécution harmonieuse du PTBA et a contraint l’équipe du projet à prendre les mesures suivantes :

* Suspension ou report des activités d’agroforesterie dans plusieurs sites d’interventions ;
* Réduction des effectifs des techniciens ou animateurs des ONG locales, tout en privilégiant la participation de services techniques provinciaux ;
* Report des activités d’élaboration du PPAT et PLAT ;
* Suspension des paiements PSE suivant les mémorandums de collaboration.
* Introduction des escortes pour assurer la sécurité des Experts japonais lors des déplacements

## 3.3 Commentaires

Les défis majeurs rencontrées au cours de l’année 2023 ont été ci-haut mentionnées. Il importe de signaler que l’équipe du projet PIREDD-Kwilu ainsi que celle de la JICA ont travaillé et continuent à réfléchir dans la recherche aux difficultés rencontrées, qu’elles soient intrinsèques ou extrinsèques.

L’accélération des activités en vue d’atteindre l’objectif quantitatif et le processus participatif bien soigné ont une relation de compromis, mais parfois il est nécessaire d’examiner les mesures y compris la modification de la durée d’exécution du Projet. Aussi, il est nécessaire d’imagier les idées pour rendre efficace les activités du point de vue du coût pour la promotion de REDD+ en utilisant les fonds du secteur privé, on peut penser à établir les modèles des activités efficaces d’une manière systématique en mettant en ordre les expériences obtenues par l’établissement des PSAT, la sécurisation des terres, les considérations environnementales et sociales, la redynamisation des CLD ou les activités du PIREDD telles que l’étude de base ou les programmes sectoriels. Comme susmentionné,　depuis 2022, une nouvelle approche des activités REDD+ dans les villages et les concessions est appliquée pour augmenter l'impact et l'efficacité.

# Evaluation de la performance du projet

## 4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

***Tableau 3 Cadre de résultats du programme***

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Produits | Indicateurs | Ligne de base  | Cible visée pour la période de rapportage  | Valeur atteinte pour la période de rapportage | Valeur 2021 | Valeur 2022 | Valeur actuelle (en cumulatif)  | Cible finale dans le prodoc | Cible finale révisée le cas échéant  | Hyperlien et numéro de la décision d’approbation de la révision de la cible le cas échéant | Commentaires |
| ***Produit 1.1.***Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé | [Cadre de concertation multi sectoriel](https://drive.google.com/file/d/177yWESEVeCAwIR7U5HIXwqKqtHhfztNg/view?usp=share_link) | 0 |  |  | 1 |  | 1 | 1 |  |  | Le progrès est atteint à 100% en raison d’un cadre installé, regroupant tous les acteurs provinciaux  |
| ***Produit 1.2.1***Développement des plans provincial et locaux d'aménagement du territoire (PPAT/PLAT)[[10]](#footnote-10) | 1 Plan provincial d’AT approuvé | 0 | 1 plan | 0 | - | - | 0 | 1 | 1 plan | <https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link>  | Retard dû au retard d’allocation des fonds additionnel, ce ci, en raison du changement de cadre logique  |
| ***Produit 1.2.2***5 plans locaux d'aménagement du territoire (PLAT) sont préparés[[11]](#footnote-11) | 5 plans locaux d'aménagement du territoire (PLAT) sont préparés. | 0 | 0 |  | - | - | - | 30 PDL | 5 PLAT | <https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link>  | Retard dû à la validation de la modification du cadre logique en raison de l’arrimage aux reformes des politiques sectorielles et l’allocation des fonds additionnel pour l’élaboration des PLAT. Le  |
| ***Produit 1.3.***Les CLD (comités de développement communautaire) sont créés ou réactivés par la préparation des PLAT. | Nombre de CLD | 0 | Participation de 30 CARG aux ateliers | 4 CARG ont partie aux ateliersUn projet d’arrêté préparé |  |  |  | 30  | 49 CLD | <https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link>  | En raison de réajustement du cadre multisectoriel, la mise en place des CLD sera effective en 2024, un projet d’arrêté a été discuté en groupe de travail |
| ***Produit 1.4.***Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s’insérer au SNSF est établie | Nombre de techniciens affectés | 0 | •4 séances des groupes de travail•Participation de 60 agents aux activités du PIREDD | 4 GT organisésParticipation de 100 techniciens | 1 |  | 100 | 60 | 100 agents |  | Le cadre de concertation est composé des divisions sectorielles de la stratégie REDD+, les agents des ETD, du territoire et ceux des divisions participent aux activités |
| ***Produit 1.5.***Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d’incorporer au SNSF est effectué | Nombre d'agent (technicien) formé et équipé pour le suivi de l'application de politique et mesure afin d’incorporer au SNSF | 0 | 60 | 100 |  |  | 100 | 60 | 100 agents |  | Les agents participent aux activités, aux groupes de travail thématiques et ateliers de renforcement des capacités.\*30 Motos Yamaha 125, 30 Caméra, 30GPS, 30 ordinateurs dotés aux services techniques |
| ***Produit 1.6.***Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie | Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu | 0 | 1 | Note sur l’agroforesterieNote sur le PPATModal | Guide de structurationProcédure présumée dans les villages | Suivi de politique et mesure (PAM) | Guide pour les arbres fruitier | 1 guide | - |  | La compilation et la finalisation du guide est prévu pour le premier semestre 2024utiliser autant que possible les expériences et les leçons tirées de la mise en œuvre effective et de la réalité des terrains pour compiler les modèles REDD+ matures |
| ***Produit 2.1.***Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune | Ha cultivés | 0 | 290 ha | 273 ha | 653 ha | 255 ha | 1181 ha | 2500 ha | 1000 ha | <https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link>  | Valeur 2021 est cumulative de 2020 à 2021. Le complément de la réalisation 2023 a dépassé la cible révisée  |
| ***Produit 2.2.***Les concessionnaires créent des mises en défens d’au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agro forestières | Ha de mise en défens | 0 | 23ha  | 22 ha | 53 ha | 20 ha | 95ha | 209 ha | 90 ha | <https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link>  |  |
| ***Produit 2.3.***Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan | Nombre ha de plantations agro forestières cultivées par les paysans | 0 | 2000 ha | 971 ha | 1035 ha | 1037 ha | 3043 ha | 2500 | 4800 ha | <https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link>  | En raison du dépassement de la cible révisée des concessionnaires, la cible des plantations sera revu à la baisse  |
| ***Produit 2.4.***Les paysans de 250 villages mettent en défens leur plantation agro forestière | Nombre de plantations agro forestières cultivées par les paysans et mises en défens[[12]](#footnote-12) | 0 | 160 ha | 79 ha | 84 ha | 84 ha | 247 ha  | 209 ha | 389 ha | <https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link>  |  |
| ***Produit 3.1.***Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | Nombre des OP opérationnelles | 0 | 50 | 51 | 155 | 148  | 263 | 250 | \*270 | <https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link>  | Les comités locaux ont été installés et ceux participants aux différentes saisons redynamisées dont 14 pour ceux participants en 2022\*84 CLD ont participé à ^plus d’une saison |
| ***Produit 3.2.***Plans simples d'aménagement du territoire (PSAT) sont préparés. | PSAT validés | 0 | 146 Validation de PSAT et amélioration en prenant en compte les observations de la mission d’évaluation | 85 PSAT dont la validation des cartes participatives est effectuée | 0 | 62 | 62 validéss | 250 | 270 | <https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link>  | Une amélioration a été amorcé à l’issue des recommandations de la mission d’évaluation, ce qui a fait l’objet de la validation des cartes participatives  |
| ***Produit 3.3***Les forêts sont conservées dans les zones protégées des PSAT. | Villages engagés dans la protection des lambeaux forestiers | 11146 ha | 146 | 85 |  | 62 | 147 | 250 |  | <https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link>  | l’indicateur a été modifié pour rapporter la superficie mise en défens, 11146ha pris comme ligne de base à la fin 2022 ; 29875 ha des forêts sont mis en défens dans les PSAT |
| ***Produit 3.3.***Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois | Nombre des contrats de charbonnage signés avec les paysans | 0 | 5 contratVulgarisation du processus de charbonnage durable | 1 contrat signé15 CLD formé sur le contrat de charbonnage | - | - | 1 | [[13]](#footnote-13)250 |  | <https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link>  | Il a été prévu une formation des CLD sur la zone de charbonnage, seuls les villages de la zone de charbonnage seront concerné  |
| ***Produit 4.1.***Les radios communautaires diffusent au moins une heure d’émissions de sensibilisation par semaine | Nombre de diffusion d’une heure | 0 | Émission radio à diffuser 700 fois | 529 diffusions produites au cours de l’années 2023 | 111 | 438 | 1078  | 1200 |  |  | 10% à étendre dans la zone de Gungu et autour de la RN1pour 2024 |
| ***Produit 4.2.***Affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales | Présence de support de communication (affiches ou panneaux) aux lieux stratégiques |  | Pose de 250 Dépliants de communication  | * 100 dépliants

L’appel d’offre a été lancé pour les panneaux métallique, le processus d’acquisition est en cours  | 405 | 903 | 1308 |  | 500 | <https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link>  | Une cible au départ de 500, comprenant Affiches et panneaux a été revue. Les affiches portant les messages de communications ainsi que les dépliants ont été distribués pour large sensibilisation dans la zone |
| **Résultat à ajouter：*Produit 4.3***Des panneaux métalliques pour assurer la visibilité du programme dans les villages/concessions où les activités sont mises en œuvre. | Nombres des panneaux et affiches | 0 | 200 panneaux et 250 dépliants | 100 dépliants | 52 | 86 | 138 | 500 |  |  | L’appel d’offre a été lancé, et la livraison et pose est prévu pour le 1er semestre 2024 |

***Note :***

* *Les produits, les indicateurs et les cibles devront être présentés* ***tels qu’ils apparaissent dans le cadre logique du projet*** *de manière à rendre compte des accomplissements par rapport aux objectifs du Projet.*
* *Si les cibles sont modifiées, précisez-le.*

## 4.2 Etat d’avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

*.*

**Tableau 4 : Etat d’avancement de mise en œuvre du projet**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité prévue dans le PTBA de l’année en cours** | **Statut à la fin de la période de rapportage** | **Chronologie prévue pour cette activité*[[14]](#footnote-14)*** | **Progrès réalisé au cours de la période de rapportage** | **Progrès et/ou défis attendus au cours de l’année suivante** |
|
| **Effet 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD** |
| 1.2.1 et 1.2.2Élaboration des Plans provinciaux d’aménagement du territoire et des Plans locaux d’aménagement du territoire (PPAT/PLAT) | Non entamé | **Du** **03/07/2023 au** **28/12/2023** | Préparation de l’offre sur le recrutement du cabinet devant conduire au recrutement du cabinet/ bureau d’étude ou ONG | Recrutement du cabinet devant conduire les activitésMettre en place le cadre institutionnel de mise en œuvre, Elaborer le plan provincial d’AT et 5 Plans locaux d’aménagement suivant la période définis dans l’offre |
| 1.2.3 Conformément au schéma national d’aménagement du territoire et au guide technique, les plans simples d’aménagement du territoire (PSAT) au niveau des villages sont produits et validés.  | En cours | **Du** **10/02/2023 au** **30/06/2023** | Dans la perspective de révision suivant les recommandations de l’évaluation, les cartes participatives des 85 PSAT ont été validés | Poursuivre la validation des PSAT au niveau des communautés et le faire approuver au niveau des ETD Elaborer des PSAT dans les nouveaux villages participantsConsolider la base des données géoréférencées des tous les PSAT validés  |
| * 1. Redynamisation des CARG par la revalidation du Plan de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) de chaque territoire / secteur
		1. Organisation des groupes de travail visant la redynamisation des CARG

 | Achevé | **Du** **28/01/2023 au** **30/09/2023** | Organisation des groupes de travail ayant aboutis à la préparation d’un projet d’arrêté pour l’opérationnalisation des CLD au niveau des ETDParticipation des CARG au COPIL, aux ateliers de renforcement des capacités et à la sensibilisation sur terrain. | Mettre en place les CLD comme cadre mutilateurs conformément aux dispositions des lois en RDCRenforcement des capacités des CLD |
| 1.5 La capacité des services techniques provinciaux concernant à l’évaluation des politiques et des mesures (PAM) pour la REDD+ est renforcée. 1.5.1 Organisation des groupes de travail thématiques pour les techniciens des ministères de l’environnement, de l’agriculture et du développement rural, etc. 1.5.3 Participation du PF (Point Focal) et des membres du COPIL aux missions de suivi et la participation des services techniques provinciaux aux activités du PIREDD | Achevé | **Du** **01/04/2024 au** **29/12/2023** | Organisation 3 séance de groupe de travail Participation de 100 agents des services techniques (20 agents ont participé aux séances des groupes de travail, 4 ont participé au suivi (2 d'entre eux ont également participé aux groupes de travail) et 18 ont pris part à la radiodiffusion des émissions de sensibilisation (3 d'entre eux ont également participé aux groupes de travail)) 25 ont participé à l’encadrement des paysans  | Participation aux groupe de travailRenforcement des capacitésParticipation aux activités sur terrain |
| **Effet 2 : L’agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l’Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans** |
| 2.1. Les concessions créent des plantations agroforestières de 5 à 10 ha chacune | Achevé | **Du** **31/01/2023 au** **29/12/2023** | 273 ha d’agroforesterie mis en placeMatériels et semences des cultures vivrières distribués | Poursuivre la mise en œuvre de la saison 2023 en vue de couvrir les espaces préparés pour l’agroforesterie  |
| 2.2. Les concessions créent des mises en défens d’au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agroforestières | En cours | **Du** **31/01/2023 au** **29/12/2023** | 22 ha de coupe-feu pour les plantations de 273 ha de 2022 |  |
| 2.3. Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agroforestières de superficie chacune comprise entre 0,5 et 1 ha par paysan | En cours | **Du** **31/01/2023 au** **29/12/2023** | 971 ha d’agroforesterie réaliséLes matériels aratoires et semences distribués pour la saison 2022B | Poursuivre la mise en œuvre de la saison 2023 et 2024 pour atteindre 5800 ha en cumulatifPoursuivre le paiement PSE conformément au mémorandum pour les saisons passées  |
| 2.4 Mise en place de pare-feu autour des plantations agroforestières des villages | En cours | **Du** **31/01/2023 au** **29/12/2023** | Toutes les plantations sont protégées à travers la mise en place des coupes feu, soit 79ha des coupes feu | Poursuivre la sensibilisation sur le coupe-feu et développer les activités de revalorisation des savanes,  |
| 2.5. Apport du soutien technique pour la mise en œuvre de l’agroforesterie dans les concessions/fermes et les villages  | En cours | **Du** **01/04/2024 au** **29/12/2023** | Sélection des villages et des concessions cibles, la mise en œuvre de plantation d’agroforesterie et le suivi |  |
| 2.6. Approvisionnement et distribution des matériaux et équipements pour la mise en œuvre de l’agroforesterie dans les concessions/fermes et les villages | Achevé | **Du** **15/01/2024 au** **28/02/2023** | 1[Les matériels aratoires et semences des cultures vivrières ont été distribués](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1LNffHSL3QuzEwmOq_ETJ051IQwZo3yXz/edit?usp=drive_link&ouid=110380090122588301651&rtpof=true&sd=true) pour la saison 2022B, soit 15798Kg de Mais, 2903 Kg des Niébes | Poursuivre la distribution des semences pour la saison 2023B et la saison 2024. |
| **Effet 3 : Protection de l’environnement des terroirs à travers l’implication des villageois** |
| 3.1. Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées  | Achevé | **Du** **31/01/2023 au** **31/05/2023** | Les activités réalisées avec 51 CLD | Redynamiser les CLD pour les villages participants de la saison 2024 |
| 3.2. Réaliser la mise en défens dans les villages | En cours | **Du** **31/01/2023 au** **31/05/2023** | Les cartes participatives ont été validé pour 85 PSAT Des villages participant des saison 2021 et 2022 | Faire valider 230 PSAT, en raison du changement de l’indicateur |
| 3.3. Organiser des ateliers avec la participation des villageois sur le charbonnage durable | En cours | **Du** **31/01/2023 au** **31/05/2023** | 15 CLD ont participé aux ateliers de formation sur le charbonnage durable | Vulgariser les techniques et règles de production durable de charbon de bois  |
| **Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)** |
| 4.1. Des émissions des radios communautaires pour la sensibilisation sont diffusées.  | En cours | **Du** **31/01/2023 au** **31/10/2023** | 529 diffusions produites au cours de l’années 2023 | Poursuivre la sensibilisation radio principalement autour la RN1 et le territoire de Gungu |
| 4.2. Affiches/dépliants et/ou panneaux de communication sont installés aux lieux stratégiques. | En cours | **Du** **31/01/2023 au** **31/10/2023** | 100 dépliantsL’appel d’offre a été lancé pour les panneaux métallique, le processus d’acquisition est en cours  | Produire des dépliants pour amplifier la sensibilisation dans les villages participantsMettre en place les panneaux pour la saison 2021 et 2022 |

# Résultats du Projet

## 5.1 Contributions aux impacts du cadre de résultats de CAFI

#### 5.1.1 Applicable aux projets à approche territoriale

***Tableau 5 : contribution aux impacts du cadre de résultat***

|  |
| --- |
| ***Indicateurs d’Impact (4)*** |
| ***Thématique*** | ***#*** | ***Indicateurs*** | ***Unité*** | ***Valeur 2023*** | ***Valeur en cumulatif*** | ***Commentaire*** |
| ***I1. Couvert forestier*** | *1* | *Superficie annuelle moyenne de perte du couvert forestier (ou à défaut, de perte de couvert arboré) dans la zone de projet* | *ha* | *3000* | *66.7 000 ha*  | *La perte indiquée tire la source de GFW pour l’année 2022, la valeur de 2023 est calculé sur base de la moyenne annuelle en considérant*  |
| *2* | *Superficie totale de compensation des pertes du couvert forestier, ventilé par type : agroforesterie, cultures pérennes, restauration par mise en défens, plantation, etc* | *ha* | *27255* | *34099ha* | *Les superficies géoréférencées, dont 29875 ha de mise en défens à travers les PSAT, 2657 ha d’acacia, et 1566ha des cultures pérennes* |
| ***I2. Co-bénéfices du développement*** | *3* | *Augmentation des revenus monétaires directs pour les bénéficiaires directs* | *$* |  |  | *L’évaluation de l’augmentation de revenus monétaires directs sera finalisé en 2024* |
| *4* | *Augmentation de la production vivrière des ménages bénéficiaires, ventilé par type de culture clé* | *T, L* |  |  |  |

#### 5.1.2 Projets Habilitants (gouvernance, réforme, sectoriel)

1. *~~i~~* **Réduction des émissions et augmentation des absorptions**

En ce qui concerne l'impact lié à la "Réduction des émissions et augmentation des absorptions", le PIREDD Kwilu établit les effets suivants.

* Effet 1. Réalisation de 5 000 ha de plantation pour l’agroforesterie
* Effet 2. La séquestration du carbone de 223 710 ton-C par la plantation d’acacia de 3 000 ha dans l’activité d’agroforesterie
* Effet 3. Atténuation de la déforestation de 1 250 ha grâce à l’introduction de l’agroforesterie

Le stock de carbone de la plantation d'Acacia est estimé à 130,50 t-C/ha à la septième année de plantations (voir le Document du programme). À l'heure actuelle, le programme a planté 4224 ha dont 2660 ha d’acacia approximativement repartis selon les différents âges suivant les saisons culturales. Cela signifie qu'en prenant en compte la séquestration du carbone~~s~~ par la plantation~~s~~ d’acacia, à la septième année. Il devrait avoir un stock de carbone équivalent de plus de 198 356t-C.

A partir des résultats de l'inventaire forestier dans l'ancienne province de BDD mis en œuvre par le précédent projet de la JICA, la biomasse aérienne des forêts secondaires, considérée~~s~~ comme une importante source de bois énergie dans la province du Kwilu, a été estimée à 87,42 t-C/ha. Le potentiel de séquestration de carbone en 2026 pouvant être stockée par les plantations d’acacia de 2500 ha seraient équivalents à une forêt secondaire de 2269 ha (198356 t-C ÷ 87,42 t-C/ha =2269 ha). Si les arbres provenant du reboisement sont utilisés pour le bois de chauffage ou le charbon de bois à la place d'arbres abattus de forêts naturelles ; la déforestation de 2269 ha dans les forêts secondaires sera évitée.

#### 5.1.3 Tous les projets

***Renseigner la matrice des bénéficiaires en prenant en compte l’encadré « bénéficiaires » en annexe de ce canevas.*** *Noter que certains bénéficiaires peuvent se situer sous plusieurs piliers, et qu’il n’est donc pas nécessaire que les totaux par effet correspondent au nombre total de bénéficiaires.*

**Tableau 6 : Matrice des bénéficiaires par effet CAFI**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Effet** | **Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes)** | **Description et intensité du soutien** | **Nombre de bénéficiaires indirects** | **Description et intensité du soutien** | **Commentaires**  |
| Aménagement du territoire  | 291200 habitants dont 142688 d’hommes équivalent à 49% et 148512 femmes équivalent à 51% | Intensité moyenne- Zonage du terroir villageois et affectation de terres;- Protection de lambeaux forestiers et des forêts intacts- Sensibilisation sur les pratiques durables-Haute |  | * faible
 |  |
| 60 Agents de services techniques (% femmes et hommes)  | Organisation des ateliers sur le processus de l’AT (Guides, politique nationale AT et loi)  | - |  |  |
| Energie | 17678, dont 8141 hommes et 9537 femmes | Intensité moyenne15 CLD formés sur le système de charbonnage durable  |  |  | Bénéficiaires directs de l’agroforesterie pour le bois Energie dont 2657 ha d’acacia15 CLD formés sur le système de charbonnage durableLa valeur correspond au nombre des bénéficiaires brut pour l’agroforesterie |
| Agriculture  | 14319 ménages direct dont 54% des femmes 46% des hommes | Haute- Appui en matériels aratoires (machettes, bèches, houe, râteau, arrosoir- Appui en intrants (semences ou plantules de cultures vivrières, agrumes, palmier à huile, acacia, safoutier, avocatiers, etc.)-Paiement de PSE (près de 275 USD/ha) - Sensibilisation sur les pratiques durables | 113120 bénéficiaires indirect dont 54% des femmes et 46% des hommes | faible | Les communautés bénéficie les matériels au prorata de la superficie à couvrir pour une souscription 10ha ; 42 houes, 10 Machette,  |
| Forêts  | **126.400 personnes (hommes : 47%, femmes : 53%)** | - Intensité Moyenne- 29875 ha des forêts dont la gouvernance est améliorée par la mise en défens à travers l’élaboration des PSAT |  |  |  |
| Foncier | 14319 ménages direct dont 54% des femmes 46% des hommes | -Intensité Haute Paiement de droits coutumiers pour la mise à disposition des terres aux membres de CLD dans le cadre des activités agroforestières.  | Chef de terres et autorités coutumières113120 bénéficiaires indirect dont 54% des femmes et 46% des hommes£ |  | - Appui en biens (sel, savons, etc.) et en espèce (somme de 230 USD accordé au chefs des terres pour disposition des terres pour l’agroforesterie  |
| 30 Agents de services techniques au niveau provincial et Membres du Gouvernement provincial (93% hommes et 7% femmes) | Intensité : MoyenneOrganisation des ateliers de partage de connaissances sur le processus de la réforme  |  |  |  |
| Mines et infrastructures | - | - | - | - | - |
| Démographie | - | - | - | - | - |
| Gouvernance | 166 agents (164 femmes et 2 femmes) | Renforcement des capacités et participation aux groupes de travail |  |  | La représentativité des femmes reste faible en raison de de leurs faible participation dans les services techniques de la province |
| **Nombre total** | - |  |  |  |  |

## 5.2 Contributions du projet à l’atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

*En concordance avec les décisions du Conseil d’Administration de CAFI, veuillez cocher les effets de CAFI auxquels le projet contribue.*

***Tableau 7 : Contribution à l’atteinte des indicateurs du cadre de résultats CAFI***

|  |
| --- |
| **Effets CAFI**  |
| Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l’augmentation de la sécurité alimentaire | Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées | Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d’un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts | Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale | i)Les décisions d’aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestierii) la sécurisation foncière n’incite pas à la conversion par des individus ou des communautés | La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties | Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt |
| *
 | * ☐
 | * ☐
 | ☐ | * ☐
 | * ☐
 | ☐ |

Tableau : Indicateurs harmonisés CAFI/FONAREDD pour les projets qui fournissent un appui de terrain (adoption en novembre 2023, [voir ici](https://drive.google.com/drive/folders/1fw1Rq1bVUwvn27eeWUquUfr5wotyuBP1?usp=sharing))

**Au niveau des effets et leurs produits, renseigner l’Annexe fournie en Excel (****LIEN)**

**Projet approche territoriale : remplir** [**cette annexe**](https://drive.google.com/drive/folders/1LC5lNP1Baw9psacLihFgogYgKYJBnJbw)

**Projet approche habilitante : remplir** [**cette annexe**](https://drive.google.com/drive/folders/1LC5lNP1Baw9psacLihFgogYgKYJBnJbw)

## 5.3 Contributions du projet à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention

*La matrice simplifiée ci-dessous permet de renseigner la contribution du projet aux différents Jalons.*

 ***Tableau 8*** :  ***Contribution* du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du jalon dans la LOI*[[15]](#footnote-15)*** | **Descriptif du Jalon** | **Progrès accomplis lors de la période de rapportage** | **Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet**  | **Commentaires** |
| **1** | **Aménagement du territoire :**Objectif 5.Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique d’aménagement du territoire organisant et optimisant l’utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l’économie nationale dans le respect des droits reconnus par le système légal de la RDC, afin d’en réduire l’impact sur les forêts, de réduire les conflits et d’assurer le développement durable au niveau national et local | * À la suite de la concertation avec le gouvernement provincial, les TdR de l’élaboration des PPAT/PLAT ont été validée.
* La révision et validation des cartes participatives des 85 villages a été faite
 | * Élaboration des TdR pour l’élaboration d’un PPAT et la validation de ces TdR par le gouvernement provincial à travers la discussion en GT
* Élaboration d’un guide méthodologique pour l’élaboration d’un PSAT de niveau villageois en tenant compte des ressources naturelles et forestières, du régime de propriété foncière, des besoins d’utilisation des ressources naturelles et des droits des villageois.
* Élaboration des PSAT dans les villages (62 PSAT validés, 85 PSAT dont la validation des cartes participatives)
 |  |
| **2** | **Foncier rural**Objectif 6.  Elaborer et mettre en œuvre de manière participative et transparente une politique foncière équitable ‐ y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables, les communautés locales et les peuples autochtones‐ et susceptible d’assurer une gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers, en vue de limiter la conversion des terres forestières | 50 conventions de mise à disposition des terres par les chefs de terre en faveur de communautés | * 326 conventions signé en faveur des CLD
* Sur la base du résultat de l’identification précise des usufruitiers des terres (concessions) sur les sites d’activités agroforestières, le projet a élaboré un modèle de la convention entre le Chef de terre et le CLD (Comité Local de Développement).
 | Les CLD signent parfois plusieurs conventions en raison des plusieurs usufruitiers (ayant droit foncier) et selon les saisons culturales.Les shéma de securisation adopté tarde à être mise en œuvre à la suite des conflits de Maï Ndombe, d’où la légalisation des conventions prévu au premier semestre  |
| **3** | **Gouvernance :**Objectif 8. Promouvoir l’alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+ ; assurer la transparence et la consolidation de l’information ainsi que l’application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+ | * Annonce du rapport annuel 2022 et le rapport semestriel 2023
* Tenue de mission de suivi par le COPIL
* Participation des services techniques provinciaux au PIREDD (pour le suivi des activités des villages ou concessions, la sensibilisation par radio, le processus de validation des PSAT, etc.)
* Mise en opération du MGP (mécanisme de gestion de plaintes)
* Renforcement des capacités des agents provinciaux sur la gouvernance RDD+
* Participation du GTCRR au suivi et sensibilisation
* Sensibilisation des députés provinciaux sur la Gouvernance REDD
* Elaboration de 24 PGES
* Organisation des événement environnementaux, journée de la terre ;

Tenu des réunions préparatoires du COPIL  | * [Un mémorandum d’entente a été signé entre le gouvernement provincial et la JICA. Les personnes concernées de l’administration provinciale participent au projet sur cette base.](https://drive.google.com/file/d/1zRW-dSxoutUk0IEIHDTAdVsgR7atQlIZ/view?usp=drive_link)
* Annonce des 3 rapports annuels et 4 rapports semestriels (2020, 2021, 2022 et rapport semestriel 2023)
* Un groupe de travail multisectoriel provincial a été créé, et une série d’ateliers participatifs a été lancée.
* Tenue de mission de suivi par le COPIL deux fois par an
* Participation des services techniques provinciaux au PIREDD (pour le suivi des activités des villages ou concessions, la promotion dans la sélection des villages et concessions cibles, pour l’enquête de référence, la sensibilisation par radio, la validation des PSAT, etc.)
* Le PIREDD Kwilu a mis en opération le MGP (mécanisme de gestion de plaintes).
* [Validation du manuel des bonnes pratiques dans l’exploitation forestière artisanale](https://drive.google.com/file/d/16b8eHw0ppbyae6LWMoBqXETyRJb7VbaI/view?usp=drive_link)
 |  |
| **4** | **Agriculture :**Objectif 1.Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique agricole contribuant au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale tout en limitant l’impact actuel et à venir sur les forêts | Le Projet a poursuivi la mise en place des plantations de la saison 2022, et certifié 1403 ha pour l’année 2023 | * Le Projet, de novembre 2019 en décembre 2023, a introduit l’agroforesterie sur 3047hectares de villages et 1177 hectares de concessions en tant que forme d’agriculture durable.

Des notes techniques sur les principaux produits agricoles ont été élaborées en vue de leur utilisation dans l’encadrement des paysans. | Les ressources naturelles, telles que les forêts à protéger, les terres à utiliser pour l’agroforesterie et l’agriculture, sont affectées de façon planifiée, visant une agriculture durable |
|  |  |  |  |  |

# Communication et promotion

## 6.1 Illustration spécifique

La restauration du couvert végétale arboré par la mise en place des plantations agroforestière dans le cadre du PIREDD Kwilu, constitue un élément de progrès réalisé par le projet car les avantages y afférente sont prospectable au niveau des communautés, d’autre part, les nouvelles techniques d’agroforesterie sont promues dans la zone d’intervention. Les images dans les liens ci-après atteste de la mise en œuvre de l’agroforesterie et le changement du couvert végétal.

1. Images des plantations agroforestières

https://drive.google.com/drive/folders/160u1g7Ng-3jgMESKz1JI0Ujz\_yjFWhLO?usp=drive\_link

Outre le changement du couvert végétal, la promotion des cultures pérenne avec palmier à huile et autre arbres fruitiers font partie également des résultats majeurs.

## 6.2 Stratégie et plan de communication

La stratégie de communication adopté par le programme PIREDD Kwilu, consiste à (a) définir l’objectif global, celui de sensibiliser, informer et mobiliser les parties prenantes pour promouvoir la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts et encourager la participation aux initiatives d’agroforesterie et de préservation des forêts ; (b) ciblé le publics, et pour le Kwilu, il s’agit notamment des Communautés locales, la société civile, les autorités politiques du niveau locales au niveau provincial, les services techniques provinciaux le  ; (c) La préparation des messages clés, notamment sur la structuration paysanne, l’importance sur la forêt etc… (d) les canaux de communication, et à travers les efforts suivants, le programme promeut de communiquer au public.

1. Site Web de la JICA

https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/index.html

https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/outline/index.html

https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/index.html

https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/index.html

1. Organisation des événements
	1. Organisation d'un événement sur le thème de la participation des femmes au PIREDD Kwilu à la date de la journée mondiale de la femme (8 mars 2021, 2022 et 2023)

<https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/210308.html>

<https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/220308.html>

<https://twitter.com/JicaRdc/status/1503370745501601792>

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/230308.html>

* 1. Plantation d'arbres à l'occasion du Jour de la Terre (22 avril 2021 et 2023)

<https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/210422.html>

<https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/230422.html>」

1. Mesure pour la visibilité
* Installation des panneaux métalliques du projet dans les villages participants (en 2021, installés dans 52 villages/concessions qui ont participé en 2019. 86 panneaux étaient installés également dans les villages/concessions qui ont participé en 2020).
* Porter des polos pour améliorer la conscience de participation au PIREDD Kwilu des services techniques de l'Etat et aussi pour améliorera la visibilité du projet.

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/210401.html>

* L’organisation des évènements environnementaux avec la participation médiatique a contribué à la visibilité du projet
* Conformément aux recommandations du COPIL, des autocollants du PIREDD Kwilu ont été apposés sur les véhicules du projet.

Le projet envisage également d'intensifier les activités le long de la route nationale 1 et d'installer une signalisation pour accroître la visibilité des activités.

**Tableau 9 : Projet de communication**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du projet de communication** | **Sensibilisation sur des sujets liés aux concepts et à l'importance du PIREDD** |
| **Date de début du projet de communication** |  | **Date de fin du projet de communication** |   |
|   |
| **Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s’insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) :** |   |
| **Audience** | **Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)** | **Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)**  |
|  Grand public, auditeurs des radios locales(De Janvier à septembre 2023) | * Valorisation des ressources naturelles, afin de réduire la déforestation
* Jachère améliorée
* Elaboration des PSAT, intérêt et modalité
* Les activités du PIREDD, et sources de financement
 |   <https://drive.google.com/drive/folders/1dJtoFfwVUITWkCjfLa4i_9JQEn32PPns?usp=drive_link> |
|  Communautés locales du secteur de Kitoyi, territoire de Masimanimba ( Avril 2023) | * PSAT et son interêt dans la gestion des ressources naturelles
* Changement climatique et pratique d’agroforesterie
* La structuration des communautés
* La promotion des cultures perennes
* La gestion des CLD
 |   <https://drive.google.com/drive/folders/1dJtoFfwVUITWkCjfLa4i_9JQEn32PPns?usp=drive_link> |
|  Communautés locales du territoire de bagata, secteur Kwango Kasaï et Kwilu Ntober | * PSAT et son interêt dans la gestion des ressources naturelles
* Changement climatique et pratique d’agroforesterie
* La structuration des communautés
* La promotion des cultures perennes

La gestion des CLD |   |  <https://drive.google.com/drive/folders/1RbmYWncrOS8GV6ew61nDWmo0KJJQxCA-?usp=drive_link> |
|  Communauté locale de Koko, Mandungu ; secteur Nko | * PSAT et son interêt dans la gestion des ressources naturelles
* Changement climatique et pratique d’agroforesterie
* La structuration des communautés
* La promotion des cultures perennes

La gestion des CLD |   |  <https://drive.google.com/drive/folders/1RbmYWncrOS8GV6ew61nDWmo0KJJQxCA-?usp=drive_link> |
|  Décideurs Politiques, univesité, école, société civile | * Journée de la terre : Sensibilisation sur la préservation de l’environnement
 |   | <https://www.jica.go.jp/Resource/project/french/drc/006/news/general/230422.html> |

# Exécution financière

## 7.1 Décaissements

.

1. Taux de décaissements du projet.

**Tableau 10 Taux de décaissements du Programme**









1. Tableau 8.2

Téléchargez et complétez le canevas de tableau 8.2 [dans ce dossier](https://drive.google.com/drive/folders/1LC5lNP1Baw9psacLihFgogYgKYJBnJbw) et transmettez-le en même temps que ce rapport. **Le présent rapport sera considéré incomplet sans ce document.**

Le rapport financier certifié sur base des lignes budgétaires UNSDG est envoyé directement par les services financiers au MPTF via le système UNEX, avec une copie électronique au Secrétariat de CAFI.

**Note importante** : le total des montants décaissées par effet et produit (plus couts) de l’onglet 1 doit correspondre au total des montants décaissés par catégorie UNDG transmis par les services financiers au MPTF via le système UNEX.

1. Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

**Tableau 11 Cout efficacité : Tableau des progrès et dépenses par effets et par produits**

| **Résultats** | **Progrès actuel de l'indicateur (%)** | Dépenses cumulatives en US $ | **Commentaires** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Effet 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD** |  | 　**2 407 137** |  |
| Produit 1.1. Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé | 100 | 8 687 |  |
| Produit 1.2. Développement des plans d'aménagement du territoire  | 0 | 848 476 |  |
| 1.2.1 et 2. Elaboration d’un plan provincial d‘aménagement du territoire (PPAT/PLAT)  | 0 | 0　　 | Les activités n’ont pas démarré comme initialement prévu suite au retard dans la l’allocation du budget additionnel, le démarrage effectif débutera au premier semestre 2024 |
| 1.2.2. Elaboration des plans simples d‘aménagement du territoire (PSAT) | *83* | 848 476 | En plus des 62 PSAT validés jusqu’à la fin de 2023,　85 PSAT révisés et dont les cartes participatives sont validées par les communautés. Outre les PSAT et cartes participatives validées, le progrès dans l’élaboration des  |
| Produit 1.3. Chaque territoires et secteur dispose d’un CARG redynamisé d’un PGRN revalidé | *20* | 9 210 | Coût des dépenses faites à l’occasion de la définition de la feuille de route du CARG à l’issu d’un groupe de travail.Les membres du CARG ont également participé à des groupes de travail sur la sécurisation foncier, le PPAT, le PAM et la production durable de charbon de bois. |
| Produit 1.4. Structure provinciale pour faire le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ et l’incorporer au SNSF est établie | 167 | 　25 944 | L’indicateur est « Nombre de techniciens affectés », et à présent 100 agents ont été affectés contre l’objectif de 60 agents à affectés. Cela dû à la participation des services techniques des secteurs. Ces dépenses sont incluses dans les Produits 1.1. et 1.5. |
| Produit 1.5. Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ est effectué | 277 | 1 514 818 | Le renforcement des capacités se déroule comme prévu : cinq années se sont écoulées et le taux de réalisation est généralement de 280 %. Le taux d'exécution du budget est plus élevé en raison de la mise en œuvre de groupes de travail et des missions de suivi pour le renforcement des capacités des ST provinciaux de manière plus renforcée que prévu à l'origine. 30 Motos DT 125cc, 30 ordinateurs portables, 30 GPS Garmin, 30 Décamètres ont été acquis pour les services techniques. |
| Produit 1.6. Guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu est établi | 60 | 0 | le progrès de l’indicateur est consécutive à la préparation de la démarche méthodologique de préparation des PSAT, la préparation des TDR pour l’élaboration des PPAT/PLAT conformément au projet de guide méthodologique du Programme AT, les guides pours les espèces d’arbre, le guide pour la structuration  |
| **Effet 2 : L’agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l’Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans** | **?** | 　**5 631 581** |  |
| Produit 2.1. Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les concessions / fermiers | 47 | 420 084 | Les dépenses pour le produit 2.1. sont supérieures à l'avancement de l'activité car les plants de palmiers à huile, qui prennent beaucoup de temps à pousser, sont confiés à des concessionnaires. |
| Produit 2.2. Les concessionnaires créent des mises en défens d’au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières | 47 | 63 729 | Les coûts d'entretien des pares-feux seront alloués annuellement à l'avenir. |
| Produit 2.3. Reboisement pour l’agroforesterie mixte (acacia, palmier á huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les paysans | 122 | 696 485 | Idem comme Produit 2.1 |
| Produit 2.4. Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agro forestières | 1 | 149 198 | Les coûts d'entretien des pares-feux seront alloués annuellement à l'avenir. |
| Produit 2.5 Soutien technique pour la mise en œuvre de l'agroforesterie | *80* | 1 448 723 | Le soutien technique se déroule comme prévu : trois années sur cinq se sont écoulées et le taux de réalisation est en général de 60 %. |
| Produit 2.6 Approvisionnement des matériels pour l'agroforesterie | *90* | 2 853 362 | Les approvisionnements des matériels sont presque terminés pour la saison B 2022 ;  |
| **Effet 3 : Protection de l’environnement des terroirs à travers l’implication des villageois** | ? | 　　78 529 |  |
| Produit 3.1. Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées  | 105 | 68 767 | A ce jour, les 270 CLD ont été redynamisées à travers des activités. Certains CLD participent à plus d’une saison culturale |
| Produit 3.2. 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux | 59 | 0 | Jusqu'à présent, des PSAT qui incluent la protection des lambeaux forestiers ont été préparés. A la fin de décembre 2023, outre 62 PSAT validés en 2022, 85 PSAT dont les cartes participatives sont validées, avec environ, 18460 ha sont affectés pour la mise en défens, nécessitant un accompagnement pour le suivi de la mise en œuvre. Pour ce qui est de la protection des lambeaux forestiers, il est prévu d’organiser des ateliers visant les populations à poser des pancartes, panneaux, etc. sur les sites. |
| Produit 3.3. Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois | 0.4 | 9 763 | Les GT des services techniques concernés pour cette activité sont mis en œuvre, et cette dépense est incluse dans le renforcement des capacités des services techniques.15 CLD ont participé aux atelier de renforcement des capacités et.1 contrat a été signé.Le progrès est calculé sur base de l’initiale dont la révision est requise |
| **Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)** |  | 　　71 548 |  |
| Produit 4.1. Les radios communautaires diffusent au moins une heure d’émissions de sensibilisation par semaine | 90 | 44 851 | 1078 émissions radiodiffusées pour une prévision de 1200 émissions  |
| Produit 4.2. Affiches et panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales | 118 | 26 697 | 500 panneaux de communication et 500 pancartes métalliques sont prévus d’être installés. Parmi ceux-ci, 565 panneaux de communication et 138 pancartes métalliques ont déjà été installés. L’acquisition des 119 panneaux pour la saison 2021 est en cours |
| 4.2.1. Pose des panneaux de communication | *90* | 7 763 |
| 4.2.2. Pose des pancartes métalliques de pour visibilité | *28* | 18 934 |
| **Effet 5 : Mesures de sauvegarde (mesures pour le PGES, MGP, genre, sécurisation foncière, etc.)** | , | 　　272 626 |  |
| Produit 5.1. La gestion environnementale et sociale (y compris ateliers CLIP, PGES) est mise en œuvre | *90* | 120 242 | 27 PGES simplifié ont été élaboré au sein des ateliers participatifs au niveau des villages |
| Produit 5.2. Mise en place d’opérationnel de MGP | *80* | 98 159 | Les missions de traitement des plaintes sont régulièrement organisé |
| Produit 5.3. Plan d’action genre et collaboration avec PROMIS | *60* | 54 225 |  |
| **Effet 6 : Suivi** |  | 124 185 |  |
| Produit 6.1 Mise en œuvre des enquêtes | 71 | 124 185 | Plusieurs enquêtes ont été organisé en vue d’évaluer l’impact du projet sur les revenus des ménages, 5 des saisons culturales mise en œuvre on fait l’objet des enquêtes |

1. Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

***Tableau 12 Répartition des coûts du programme***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PILIER | BUDGET DANS LE PRODOC (USD) | DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE (USD) | DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET (USD) |
| CAFI | JICA\* | CAFI | JICA | CAFI | JICA |
| Aménagement du Territoire | 92 500 | 518 392 | 0 | 73 298 | 0 | 424 238 |
| Foncier | - | - | - | - | - | - |
| Agriculture | 2 149 167 | 2 900 880 | 466 176 | 446 115 | 2 296 464 | 2 670 370 |
| Forêt | 92 500 | 476 125 | 0 | 73 298 | 0 | 424 238 |
| Energie | 907 400 | 7 500 | 172 639 | 9 065 | 664 748 | 9 763 |
| Mines et Hydrocarbures | - | - | - | - | - | - |
| Démographie | - | - | - | - | - | - |
| Gouvernance | 319 317 | 1 768 953 | 137 625 | 262 640 | 459 003 | 1 636 784 |

\* Le budget dans le PRODOC de la JICA dans le tableau ci-dessus comprend le premier budget additionnel et le deuxième budget additionnel.

## 7.2 Contrats

*Lister les entités lesquelles des contrats (approvisionnements) ou des accords (partenariats) de plus de 100,000 dollars ont été signés, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d’elle. Si vos procédures le permettent, joindre une copie du contrat (qui ne sera pas rendue publique).*

***Tableau 13 suivi des contrats***

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du Contrat** | **Intitulé et thématique** | **Type** | **Sous type (voir liste ci-dessous)** | **Montant du contrat** | **Date signature contrat** | **Date début des activités** | **Date fin Contrat** | **Délai Exécution Prévu** | **Commentaires** |
| 1 | PLEGROUPEMENT AMAR\* et CAFEN\*\*Partenariat pour la mise en œuvre des activités PIREDD/Kwilu | ONG | ONG nationale | 147.948 $ | 11 nov. 2019 | 11 nov. 2019 | 12 janvier 2024 | 53 mois(Jusqu’au 12 janvier 2024)  | * Contrat avec l’ONG rémunérant 6 techniciens à raison de $1500/mois/technicien
* Contrat renouvelé en date du 1er juillet 2020 et amendement de contrat au 1er juillet 2021 avec élargissement à 10 techniciens (2 chefs d'équipe, 6 animateurs et 6 agronomes).
* La continuation de deux contrats a été signée respectivement en juillet 2022 et en janvier 2023. Dans le contrat de janvier 2023, les effectifs des techniciens sont réduits de moitié pour favoriser l’appropriation du projet par les services techniques provinciaux (combien d’agents).
* Le budget de l’addendum n’ayant pas pu être décaissé, les activités du projet ont été suspendus pour la période allant de juillet à octobre 2023, Faute de budget, le contrat avec le PLE n’a pas pu être signé. C’est seulement grâce au deuxième paiement additionnel de la JICA réceptionné en octobre 2023 qu’un nouveau contrat de trois mois avec le PLE a pu être signé permettant ainsi le redémarrage des travaux avec 5 techniciens.
 |
| 2 | PLEAIPD\*\*\*Partenariat pour la mise en œuvre des activités PIREDD/Kwilu | ONG | ONG nationale | 141.047 $ | 11 nov. 2019 | 11 nov. 2019 | 12 janvier 2024 | 53 mois(Jusqu’au 12 janvier 2024)  | * Contrat avec l’ONG rémunérant 6 techniciens à raison de $1500/mois/technicien
* Contrat renouvelé en date du 1er juillet 2020 et amendement de contrat au 1er juillet 2021 prenant en compte la prestation de 2 chefs d'équipe, 6 animateurs et 6 agronomes (10.
* La continuation de deux contrats a été signée respectivement en juillet 2022 et en janvier 2023. Dans le contrat de janvier 2023, les effectifs des techniciens sont réduits de moitié pour favoriser l’appropriation du projet par les services techniques provinciaux.
* Le budget de l’addendum n’ayant pas pu être décaissé, les activités du projet ont été suspendus pour la période allant de juillet à octobre 2023, Faute de budget, le contrat avec le PLE n’a pas pu être signé. C’est seulement grâce au deuxième paiement additionnel de la JICA réceptionné en octobre 2023 qu’un nouveau contrat de trois mois avec le PLE a pu être signé permettant ainsi le redémarrage des travaux.
 |

\* AMAR : Action Massive Rural

\*\* CAFEN : Centre d’Autopromotion de la Femme et de l’Enfant

\*\*\* AIPD : Appui aux Initiatives Paysannes pour le Développement

A partir de juillet 2021, le contrat avec AMAR et AIPD était modifié pour renforcer les moyens humains en presque double en améliorant le mode d’évaluation de la performance qui consiste à payer après vérification des indices de référence des résultats d’activités, et faire progresser les activités des villages et concessions. En janvier 2023, tenant compte de l’appropriation du projet par le gouvernement provincial, les contrats avec les ONG ont été encore une fois de plus modifiés en réduisant les effectifs de moitié et en les remplaçant par les agents des services techniques provinciaux.

## 7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

Le montant des dépenses effectuées à l’année 2023 est de 2.011.583 dollars dont 855.475 USD de fonds CAFI et 1.156.108 USD de fonds JICA, et le taux de dépense cumulée est d’environ 98 % (94 % du fonds CAFI et 99 % du fonds JICA).

Les dépenses cumulées du fonds CAFI à la fin de décembre 2023 étaient de 11,5 millions de dollars, soit le budget de 3, 778 millions de dollars du fonds CAFI.

|  |  |
| --- | --- |
| **Questions posées dans le canevas de rapport du FONAREDD** | **Réponse** |
| *Veuillez évaluer si les dépenses financières du projet sont alignées aux prévisions du PTBA ou en retard par rapport aux plans de travail* | Les dépenses financières du projet sont globalement alignées aux prévisions du PTBA. |
| *Veuillez indiquer quel montant en dollars a été prévu (dans le document de projet) pour les activités axées sur l’égalité des sexes ou l’autonomisation des femmes et combien a été effectivement alloué à ce jour.* | Dans le document de programme le budget n'est pas alloué spécifiquement aux activités liées à l'égalité des femmes. Mais le programme s'occupe de cet aspect dans les activités liées à la sauvegarde, par exemple organisation des événements pour la journée mondiale de la femme, la préparation d'un plan d'action genre, la préparation du plan de gestion environnementale et sociale, etc. |
| *Quand comptez-vous demander la deuxième tranche du programme restant au compte du MPTF* | La deuxième tranche était déjà demandée après l’évaluation indépendante à mi-parcours menée en novembre-décembre 2022.  |
| *Fournissez des mises à jour sur la passation de marchés/un plan de passation de marchés pour les services contractés pour une valeur supérieure à 1 million de dollars US énumérés dans le document de votre projet, y compris une description du processus qui a été utilisé pour identifier le fournisseur.* | Le programme n'a pas prévu des passations de marché à plus de 1 million de dollars américains. |

## 7.4 Mobilisation de ressources

Le Budget total prévu pour la mise en œuvre de ce projet pendant cinq ans, est de 7.388.894 Dollars US, dont 3.999.607 Dollars US au titre du financement CAFI et 3.389.287 Dollars US au titre du financement JICA. En ce qui concerne la contribution CAFI, le budget est divisé en deux portions : le financement sécurisé et le financement conditionnel. Il s’élève respectivement à 3.168.041 Dollars US et 831.159 Dollars US.

Le fonds CAFI est principalement attribué aux travaux locaux, tels que ceux d’agroforesterie, et il y a, en gros, une progression parallèle entre le taux de progression des activités agroforestières de 5000 ha et celui des dépenses du fonds CAFI.

La JICA a alloué un premier budget additionnel d'environ 4,2 millions d'USD pour (i) le renforcement des mesures de sauvegarde, (ii) le renforcement des capacités du gouvernement provincial pour la mise en œuvre du projet, (iii) la formulation des PPAT et PSAT et (iv) le renforcement de la capacité opérationnelle du projet.

Le budget d’addendum aurait dû décaisser en septembre 2023, cependant le décaissement du budget a été réalisé en décembre à cause du retard de la procédure. De ce fait, pour éviter le risque de ne pas continuer les activités sur terrain, la JICA avait décidé d’allouer un deuxième budget additionnel d’environ 0.2 millions d’USD[[16]](#footnote-16) à la fin d’octobre 2023 pour éviter ce risque. Le deuxième budget additionnel a été réservé principalement pour les frais des personnels locaux en vue d’assurer la continuation des activités sur terrain.

## 7.5 Audits

* Vérification périodique des dossiers de comptabilité menée par la JICA (3 fois par an).
* Mission de suivi de la mise en œuvre du projet par le siège de la JICA (juin-juillet 2022)

Une mission du siège de la JICA a visité le projet du 24 juin au 4 juillet et a tenu des réunions avec le secrétariat exécutif du CAFI, le FONAREDD, le ministère de l'environnement, le gouverneur de la province du Kwilu, le président du CCPF, d'autres donateurs et ONG (ambassade des Pays-Bas (représentant de la GIBE), FAO, GIZ, AFD, WCS). Elle a également visité les bureaux des ONG　des partenaires locaux, AMAR-CAFEN et AIPD, et s’est rendue sur les sites des projets, au village Mushi Pentane dans le territoire du Bagata, au village Bumba Puta dans le territoire du Bulungu et au village Camp Bulungu dans le territoire du Bulungu, pour échanger des points de vue.

* La mission a également visité le bureau du projet à Bandundu ville et le bureau de Kikwit pour vérifier l'état des opérations du projet (gestion du bureau, gestion des véhicules, gestion de la comptabilité, etc.)
* La JICA a réalisé des audits en avril 2023.

## 7.6 Révisions budgétaires

Sur la base des recommandations de l’évaluation indépendante à mi-parcours du FONAREDD ainsi que de l'évaluation à mi-parcours de la JICA, le Programme a soumis un addendum avec augmentation des fonds CAFI et extension de la période du programme. Cet addendum a été [validé par le comité de pilotage du programme](https://drive.google.com/file/d/14EoL3w6vv8xuoG5bU3MZv8CnQHtaeuuk/view?usp=drive_link). A l’issu de cet addendum certains indicateurs ont été modifié, et les activités ci-dessous ont été prévu en vue de renforcer les résultats de REDD+,

1. La mise en œuvre d'activités d’agroforesterie dans le territoire de Gungu et dans la zone d’haute efficacité de la visibilité ;
2. L’appropriation des activités par le Gouvernement provincial ;
3. L’élaboration d’un Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT) et des Plans Locaux d’Aménagement du Territoire (PLAT) par le biais de la mise en œuvre de consultation ;
4. L’élaboration à travers le processus de zonage participatif et/ou amélioration des plans simples d'aménagement du territoire (PSAT) :
5. Les mesures de sauvegarde (notamment la sécurisation foncière des plantations d’agroforesterie mises en place avec l’appui du PIREDD KWILU et l’opération du MGP) et les mesures relatives au genre：
6. La mise en œuvre du suivi de l’enquête de référence

# Suivi évaluation et apprentissage du projet

1. Suivi ordinaire au sein de l’équipe d’exécution du projet

Un consultant a été affecté comme responsable du suivi MRV au PIREDD Kwilu, et il a effectué le suivi des activités des villages et concessions. De plus, le chef du projet adjoint et les responsables de suivi des activités du village surveillent la performance de chaque technicien de l'ONG sous-traitée et la qualité de l'orientation et de l'animation auprès les villages, ainsi que l'état d'avancement et les problèmes des activités dans les villages et les concessions.

Afin de favoriser la durabilité du programme et d’encourager l’appropriation par le gouvernement provincial, un suivi par les techniciens des services techniques provinciaux a été lancé. Une formation a été donnée aux services techniques provinciaux en avril 2021 et mai, suivi du commencement du véritable de travail de suivi à partir de mai.

En outre, les paiements du PSE étaient effectués sur la base du suivi effectué par le responsable du suivi du projet et les agents des services techniques provinciaux, mais en raison de l'augmentation du nombre de villages et de concessions, à partir de mai 2022, la procédure de paiement a été modifiée pour être effectuée par des techniciens des ONG renforcées de ses structures afin d'accélérer les paiements.

1. Enquête de référence

En octobre 2021, le PIREDD Kwilu a démarré l’enquête de de référence avec laquelle l’état d’atteinte des effets et résultats escomptés du PIREDD Kwilu seront évalués.

Dans le PIREDD Kwilu, une étude d’état des lieux a été conçue pour obtenir les données d’état des lieux pour le suivi et l’évaluation de l’atteinte des réalisations et effets du projet, ainsi que pour collecter les informations d’évaluation des PAM. Un essai préalable a été effectué en août 2020, mais comme ce même mois le FONAREDD a tenu un « atelier pour l’harmonisation de l’étude socio-économique » et élaboré des modèles de Termes de Référence et de questionnaire d’étude d’état des lieux, ces modèles ont été utilisés pour réviser ceux du PIREDD Kwilu (voir le Document annexe 8 du rapport semestriel 2021).

L’exécution se fait avec des tablettes dans le PIREDD Kwilu, et le questionnaire a été programmé avec Kobo Toolbox.

Pour la mise en œuvre de l’enquête de référence, le PIREDD Kwilu mobilise les agents des services techniques provinciaux en considération de la pérennité du projet. Une formation a été réalisée aux agents des services techniques provinciaux du 4 au 7 octobre, puis la mise en œuvre à grande échelle a commencé. Pour les villages et les concessions qui ont commencé des activités à la saison A 2021, l'enquête sur terrain est terminée en janvier 2022. Cependant, la nécessité de rehausser la fiabilité des données du revenu agricole a été révélée. Il a été donc décidé de mener une étude complémentaire à partir de juillet 2022.

Après l'exécution de l'enquête complémentaire dans les villages de la saison 2021A, à partir d'octobre les enquêtes dans les villages des saisons 2019, 2020, 2021B et 2022A ont été réalisées. [Le rapport d’enquête fixe ainsi la base de référence.](https://drive.google.com/file/d/1b7fRT5ht8KpRg54vp_bc2YhpDlMbyAG1/view?usp=share_link)

1. Suivi par le COPIL provincial

En 2023, un seul suivi du COPIL a été mené.

1. Mission de suivi menée par le COPIL

Période : le 29 janvier 2023

Description des visites : Au lendemain de la 7ème rencontre du COPIL, le suivi sur le terrain a été effectué par les membres du COPIL le résultat des missions est indiqué dans le communiqué final du COPIL.

1. Mission d’audit externe du programme
2. Revue à mi-parcours de la JICA

Une revue à mi-parcours a été réalisée par la JICA entre le 20 novembre et le 21 décembre 2022. La revue à mi-parcours a évalué non seulement le PIREDD Kwilu, mais aussi les activités liées au SNSF mises en œuvre avec la Direction du Développement Durable (DDD) et la Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable.

La revue à mi-parcours a été réalisée pour vérifier la réalisation des résultats selon la Matrice de Design du Projet (PDM) et pour évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité qui sont les six critères d'évaluation du DAC.

Un rapport sur les résultats de l'évaluation a été partagé en mars 2023, mais les résultats en général positifs. D'autre part, des recommandations pour des améliorations dès à présent ont été compilées. Les principales recommandations sont les suivantes.

* Prolongation de la durée du projet et demande de financement supplémentaire
* Améliorer la durabilité en renforçant la capacité des services techniques provinciaux
* Garantir la prise en compte et l'équité pour ceux qui sont empêchés de participer équitablement, comme les jeunes.
* Promouvoir les liens pour renforcer les chaînes de valeur alimentaires (création de la plateforme de conservation de la forêt de la Province du Kwilu).
* Nécessité de proposer un modèle à long terme pour l'utilisation des forêts établies d'acacia
1. Évaluation à mi-parcours du FONAREDD

Une évaluation à mi-parcours a été menée par les évaluateurs indépendants du FONAREDD de novembre à décembre 2022. Les résultats de l'évaluation ont été partagés à travers le Comité Technique du FONAREDD.

## 8.1 Etat d’avancement du plan de suivi du projet

***Tableau 14 : Avancement du plan de suivi***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité de suivi et évaluation** | **Nombre prévu** | **Nombre réalisé** | **Date(s)** | **Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du porojet)**  |
| COPIL de projet | 8 | 7 | 18-19/07/201906-07/02/202027-28/10/202021-22/04/202110-11/10/202117-18/05/202228-29/01/2023 | https://drive.google.com/drive/folders/159g5ziLnujOlEEs35M\_tayXY-l-ZMnUq?usp=drive\_link |
| Comité Technique de Gestion |  |  |  |  |
| Missions de suivi terrain | 354 | 354 |  |  |
| Rapport | 2 | 2 |  | <https://docs.google.com/document/d/1qDCRZCJhdxWRhsjCO70Bu7HkPAmSDI34/edit?usp=sharing&ouid=113303822078342529537&rtpof=true&sd=true>https://drive.google.com/file/d/1e46gWOaDmf6OgNTz92tyxlTfVagrdLKJ/view?usp=sharing |
| Évaluation externe |  | 2 |  |  |
| Comité de pilotage | 2 | 1 | 07/11/2023 |  |
| Revue à mi-parcours de la JICA |  | 1 |  |  |
|  |  |  |  |  |

Outre les activités de suivi et évaluation du programme indiqué dans le tableau ci haut, le cadre de concertation provincial et du PAM a au cours d’un groupe de travail organisé en octobre 2022 procédé à la validation du [Manuel de bonne pratique d’exploitation forestière artisanale ;](https://drive.google.com/file/d/1HZDxrqVI3kZoxLNy8P2IZJu8_sUnIOHC/view?usp=share_link) et validé le modèle de contrat de charbonnage ainsi que le schéma de sécurisation des sites agroforestiers. Sur base du modèle de contrat de charbonnage, un contrat a été signé au cours du premier semestre 2023

## 8.2 Evaluations

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nature de l’évaluation** | **Date** | **Conclusions majeures de l’évaluation** | **Réponse du management** | **Suivi mise en œuvre des actions à prendre** |
| **Evaluation à mi-parcours** | **05 Novembre 2022** | * **Nécessité d’un budget additionnel**
* **Extension de la durée du projet ;**
* **Amélioration de la communication avec les parties prenantes provinciales**
* **Amélioration du processus d’élaboration des PSAT**
 | **Préparation d’un addendum au projet****La durée du projet étendu** **Les disposition prise pour la tenue des réunions de concertations et une communication à travers le CPA 2****Une révision de la méthodologie a été effectué d** |  |

## 8.3 Intégration des leçons apprises

Les leçons ci-dessous ont été tirées des activités réalisées jusqu’en décembre 2023.

* L’établissement d’un PSAT devant passer par 8 étapes au niveau des villages et environ 10 jours au total minimum sont nécessaires si on inclut les autres travaux préparatoires, l’établissement des cartes en utilisant le GIS et l’établissement du plan suivant la méthodologie participative de zonage établie par le programme d’aménagement des terres. Ainsi, les travaux de 250 villages x 10 jours = 2500 hommes jours par les techniciens sont nécessaires pour l’établissement du PSAT au niveau de 250 villages. Pour le cas du PIREDD Kwilu, 208 jours sont nécessaires avec 12 animateurs (6 de plus par rapport au démarrage du Projet). Les animateurs réalisent aussi les services pour la promotion pour la sélection des villages / concessions et de redynamisation des CLD. Une structure appropriée capable pour faire face d’une manière pertinente étant nécessaire pour la mise en œuvre d’un programme par le processus participatif bien soigné, il sera nécessaire établir une structure appropriée tout en planifiant le budget et le calendrier adéquats lors de l’étape de la programmation.
* PSE source de motivation et de financement des activités de développement de communautés. Le problème de l’environnement concerne tout le monde (toute la communauté). Cependant la participation effectivement aux activités du PIRREDD KWILU est réalisée par une partie de la communauté d’un village. Ainsi la partie de la communauté qui participe aux activités du PIREDD trouve leur source de motivation en dehors de l’intérêt général, « le PSE ». Dans cette logique, le PSE devrait bénéficier uniquement à ceux qui participent aux activités du PIREDD. Dans la réalité, certaines communautés ont utilisé une partie de PSE pour développer certaines activités de développement de la communauté (activités d’intérêt général). Une leçon qui pourrait être capitalisée pour le développement des activités liées à la conservation de la nature ou protection de l’environnement. Le PSE devient donc impératif, mais son orientation dépend de circonstance, selon le type d’activité et la participation aux activités (participation individuelle ou communautaire). Le PSE peut bénéficier aux seuls participants lorsqu’il s’agit par exemple des activités d’agroforesterie et au développement des activités communautaires (construction des infrastructures communautaires par exemple) lorsqu’il s’agit par exemple des activités de conservation car c’est toute la communauté qui doit consentir le sacrifice.
* Afin d’assurer la durabilité de l’agroforesterie et de réaliser l’amélioration de moyens de vie et la conservation de forêts par l’agroforesterie, il faut augmenter le rendement des produits agricoles. Pour ce faire, il sera nécessaire d’introduire des cultures/variétés qui s’adaptent aux conditions naturelles telles que le sol, le climat, de renforcer le mécanisme permettant de fournir les semences / boutures dans la zone de production et de renforcer le système de vulgarisation des techniques culturales pour l’agriculture durable. Dans le cadre du PIREDD Kwilu, en collaboration avec les services compétents de la province, les institutions de recherche comme l’INERA, le SENASEM (Service National de Semences), les producteurs de semences, les parties prenantes locales, telles que les CARG, les ONG, s’efforcent d’établir un dispositif de renforcement agricole y compris le renforcement des organisations de producteurs.

8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

1. Modification en Plan Provincial d’Aménagement du Territoire

Au sujet de l’élaboration du plan d’action REDD+ provincial, du Plan de développement du territoire et du Plan sectoriel de gestion des ressources naturelles, qui étaient initialement prévus dans le document du programme, et afin d’assurer la cohérence avec les actions de la RDC et le programme sectoriel de FONAREDD (programme d’aménagement du territoire national mis en œuvre par le ministère de l’Aménagement du Territoire et l’UNDP), élaborer un programme unifié d’aménagement du territoire selon les lignes directrices d’élaboration des plans d’aménagement des provinces et régions qui élaborent ces mêmes programmes (PPAT/PLAT). Lors de la réunion du COPIL en avril 2021, ce changement a été approuvé.

Pour cette modification, une note explicative accompagnée du procès-verbal du COPIL signé avait été préparée pour obtenir l’approbation officielle du FONAREDD.

1. Possibilité de modification du calendrier

Jusque-là étant donné l’impact du COVID-19 au cours des années 2019 et 2020, et l’arrimage aux politiques sectorielles dont notamment le processus d’aménagement du territoire, le délais du programme a requis la nécessité d’extension.

De plus, tel qu’indiqué ci-dessous en « 15. Auto-évaluation du programme (3) Efficience », il faudra plus de temps, de fonds et de ressources humaines que prévu initialement pour assurer la transparence dans le processus participatif, pour exécuter un CLIP adéquat, pour élaborer le PSAT et pour répondre au plan simple de gestion environnementale et sociale des villages, aussi sera-t-il possiblement nécessaire de modifier la planification.　En raison du retard des activités de l’agroforesterie en particulier, il faut étudier le prolongement de la période du projet tout en gardant à l’esprit la période de la fin de paiements de PES, convenue avec les villages et les concessions.

Il est à remerauer par ailleurs que le retard du processus de validation de l’addendum a donné lieu du retard de l’avancement des activités, ce qui pourrait affecter le calendrier de mise en œuvre des activités du projet.

1. Modification du cadre de concertation au niveau des secteurs

Initialement prévu la redynamisation des CARG pour soutenir la mise en œuvre des PSGRN, il s’avère nécessaire de mettre en place le cadre plus globalisant que sectorielle ; c’est dans ce contexte que la mise en place des Comités locaux de développement a été envisagé. Par ailleurs, dans le processus d’élaboration des plans locaux d’aménagement du territoire, les conseils locaux d’aménagement du territoire seront mis en place conformément à la politique y afférente.

(4) Révision du budget du programme

Comme mentionné dans d) du chapitre 8 Exécution financière, un financement supplémentaire est essentiel pour prendre des mesures aux conclusions de l'évaluation mi-parcours, ainsi que pour élaborer des PPAT/PLAT par le biais d'un processus de consultation nécessaire et pour élaborer des PSAT par le biais d'un zonage participatif y compris une sensibilisation. Par conséquent, une proposition est en cours de préparation auprès de CAFI/FONAREDD pour une augmentation du financement d'environ 5 millions de dollars US.

# Thèmes transversaux

**Gouvernance**

**Réunion du Comité de pilotage (COPIL)**

1. 7ème Comité de pilotage (COPIL) (1ère réunion de 2023)

Le 7ème COPIL s’est tenu du 29 au 31 janvier 2023. Cette réunion a été convoquée et présidée par le Gouverneur de la Province, SEM Willy ITSUNDALA, et a connu la participation de différentes parties prenantes impliquées (Société civile environnementale, CARG, secteur privé, l’administration provinciale, FONAREDD, etc.). Trois points essentiels ont été abordés, à savoir : (1) Evaluation de réalisations de l’année 2022 et l’appréciation du PTBA 2023 et (3) Présentation du Concept d’Addendum . Après l’issue de discussions, le rapport d’activités de 2022 a été approuvé, tandis que le PTBA 2023 a été adoptée quelques réserves : (1) Augmentation du budget pour les services techniques, (2) Augmentation du Budget de CARG (3) Détails sur les dépenses sous la Rubrique (Couts administratifs) et (4) Clarification de l’affectation des biens matériels appartenant au projet. Outre ses recommandations, le COPIL a décidé de la prolongation des activités et de la soumission de l’Addendum au FONAREDD CAFI. Il convient de préciser qu’une visite de terrain a été organisée le deuxième jour (soit le 29/01/2023) dans les villages Kongila ; Langa et Bumba puta, où les participants ont eu à explorer les espaces forestiers et le site d’activités agroforestières.

Les recommandations décrites dans le communiqué final et l’état d’avancement des mesures prises sont comme présentés au Tableau 22.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| Photo de famille prise lors de la cérémonie du lancement du 7ième COPIL dans la ville de Kikwit | Scène de la réunion du COPIL |

**Renforcement de la politique de la Province et de la gouvernance en matière de mise en œuvre de la REDD+**

1. **Élaboration du plan provincial d’aménagement du territoire**

À la place de l’élaboration du plan d’action REDD+ provincial, des plans de développement des territoires et des plans de gestion des ressources naturelles des secteurs, un Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT) sera élaboré. Cette modification du schéma de planification a été décidée pour aligner sur les politiques de la RDC et sur l’orientation du FONAREDD de renforcer les synergies entre les PIREDD et le programme d’aménagement du territoire (programme d’AT) mis en œuvre par le ministère de l’Aménagement du Territoire et le PNUD). Le plan provincial d’aménagement du territoire (PPAT) sera élaboré conformément aux TdR, élaborés sur la base des guides méthodologiques pour l’élaboration des plans provinciaux d’aménagement du territoire (PPAT) et plan local d’aménagement du territoire (PLAT) du Programme AT.

En ce qui concerne les avancées dans ce processus, la première consultation des parties prenantes au niveau provinciale a été faite au cours d’un atelier organisé le 10 juin 2022, à l’issu duquel l’information portant sur le bienfondé du PPAT a été clairement expliqué et l’approche méthodologique défini dans les TdR présentés à cet effet a été adopté. Les parties prenantes devant être impliqué ont été identifiées et une adhésion au processus a été actée. Ces TdR ainsi validés sont joints au document annexe 2. Il a été déjà partagé au préalable avec le FONAREDD.

1. **Formation de renforcement des compétences des fonctionnaires provinciaux**

La réunion de lancement du cadre de coordination provinciale a eu lieu le 27 octobre 2020. Des groupes de travail thématiques y ont été créés et le renforcement des compétences s’effectue par l’intermédiaire desdits groupes et aussi avec les agents affectés à des tâches spécifiques dans la mise en œuvre des activités.

Pendant l’année 2023, les groupes de travail et formations ci-dessous ont eu lieu.

***Tableau 1 Groupes de travail et ateliers de renforcement des capacités réalisés en 2023***

| N° | Activité/Thème | Dates/lieu | Nombre de participants | Principaux résultats et orientations futures |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | GT Structuration | Du 18 au 19 Avril | 41 | 1. Facilitation et transmission des documents administratifs de CLD pour légalisation ; en plus l’appui financier pour couvrir les frais techniques forfaitaires ;
2. Cadre de structuration sociale inclusive a la base
3. Schéma de procédure de reconnaissance du CLD
 |
| 2 | Renforcement des capacités des agents provinciaux et CARG au niveaux des territoires  | Du 9 au 16 Mars (Bagata, Masimanimba, Bulungu et Idiofa | 45 | * Processus REDD et sa Mise en œuvre compris par les Participants
* Les agents provinciaux sont formés sur Le processus d’aménagement du territoire, avec l’élaboration des PSAT (Révision, validation et élaboration)
* Les techniques de structuration et animation rurale sont communiquées ;
* Les agents sont renforcés sur le modèle de gestion des CLD dans la perspective des coopératives
* Modèle d’accompagnement agricole adopté par les techniciens et participation des techniciens provinciaux sur terrain
*
 |
| 3 | Renforcement des Agents des divisions techniques | Du 26 au 27 juin (2 jours)  | 27 | * Renforcement des capacités sur le Cadre juridique et institutionnelle du processus d’aménagement du territoire
* Processus d’élaboration du PGES simplifié et Mesure de Sauvegarde dans la REDD+ partagé avec les ST
* Cadre de structuration sociale inclusive à la base pour une coordination harmonieuse des interventions sectorielles en milieu rural harmonisé, préparation d’un atelier pour validation
* Processus REDD+ en RDC et sa Mise en œuvre au Kwilu suivant les Jalon de la LOI 2 explicité
 |
| 4 | Cadre de concertation et PAM | Du 26 au 28 Juillet | 24 | * Présentation de l’état d’avancement d’exécution du PTBA 2023
* PAM en lien avec l’accès à la tenure foncière
 |

1. **Examen de la méthode de suivi des politiques et mesures (PAM)**

Au sujet des Résultats 9 et 10 indiqués dans le document du programme du PIREDD Kwilu, les Termes de Référence de l’évaluation des PAM dans le PIREDD Kwilu ont été élaborés (voir Document annexe 2 du rapport semestriel 2021). Le brouillon de ces TdR a été présenté à la séance du groupe de travail du 8 au 9 juin 2022. Pour le suivi des PAM, la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités de la province a été confirmée et la tenue des ateliers y relatif facilitant le PAM au suivi de la déforestation sont envisagés au deuxième semestre.

* 1.
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7. 1.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.
15. 1.

## 9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

***Tableau 15: suivi genre***

| **Critère** | **Actions prises pour intégrer l’aspect genre** | **Résultats** | **Défis affrontés** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Mise en œuvre/Activités** |  |  |  |
| Encourager activement la participation des femmes aux activités du village. | Des expériences et des opinions sur la participation des femmes ont été recueillies dans les ateliers de consultations de sauvegarde au niveau des parties prenantes locales et au niveau des villages. | La consultation concernant la sauvegarde a été menée dans le territoire de Masi-Manimba et le territoire de Bulungu en février 2020, un atelier a été organisé avec les représentants du niveau communautaire (chefs de groupement, chefs de village, chefs de terre, représentants de CLD, groupes de femmes, groupes de jeunes, etc.).Dans le cas des villages qui ont participés en 2019, 2020, 2021 et 2022, le taux de participation des femmes est estimé à environ 53%. | Il a été réaffirmé que la participation des femmes dans les villages doit faire l'objet d'une discussion approfondie, tout en respectant les pratiques traditionnelles. |
| Sensibilisation aux questions de genre par l'organisation d'événements impliquant des fonctionnaires et des acteurs locaux. | Organisation d'événement sur la participation et les droits des femmes pour la Journée internationale de la femme | 2021Un événement a été organisé sous forme de conférence Web entre les villes de Kinshasa, Bandundu et Kikwit pour la prévention de la propagation de la COVID-19.Participant(e)s (24 personnes au total)1. Responsables des administrations provinciales : 18 (9 de Bandundu, 5 de Kikwit et 4 des régions)
2. Équipe du Projet : 2 personnes
3. FONAREDD : 2 personnes
4. Bureau de la JICA : 2 personnes
 | La promotion de la participation des femmes dans les communautés traditionnelles des régions rurales exige que les discussions se poursuivent de manière consciencieuse et en y mettant le temps nécessaire. |
| Idem | Idem | 2022* Représentant la province, le ministre du genre, le ministre de l’Environnement y ont participé, à cela s’ajoute le représentant du Conseil consultatif pour les femmes de la ville.
* Le plan d'action prioritaire genre a été amendé par le biais d'un atelier de groupe de travail.
 |  |
| Sensibilisation aux questions de genre par l'organisation d'événements impliquant des fonctionnaires et des acteurs locaux. | Idem | 2023- un évènement a été organisé à l’occasion de la journée internationale de la femme, évènement auquel s’était joint le ministre en charge du genre et les femmes rurales |  |
| **Suivi-évaluation** |  |  |  |
| Déterminer le nombre de femmes participant dans les villages | Recueillir le nombre de femmes participant aux pépinières villageoises et aux activités d'agroforesterie. | Nombre total de femmes ayant participé aux activités en 2019, 2020, 2021 et 2022. | Recueillir le nombre de femmes ayant participé en 2021 et 2022. |

*Y a-t-il eu des obstacles sur le plan de la préparation et la mise en œuvre de ces activités ? Comment le projet les a-t-il surmontés ?*

## 9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

* 1. *Etude d’impact environnemental et social*

*Une telle étude a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ?☑OUI / NON.*

Les activités suivantes ont été menées jusqu’en juin 2020 en matière de sauvegarde (voir le Document annexe 10du rapport semestriel [« Evaluation préliminaire des impacts et risques environnementaux et sociaux avec plan de gestion impacts environnementaux et sociaux (mars 2021) »).](https://drive.google.com/file/d/1w28XfrdFCahVYUS2C1bCET-TMHtOpscE/view?usp=drive_link)

1. **Préparatifs pour la revitalisation de l’application du mécanisme de gestion des plaintes**

En juin 2021, un outil d’aide à la compréhension (poster et dépliant sur le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)) a été élaboré afin de faire fonctionner ledit mécanisme (voir l’annexe 6 du rapport semestriel 2021). A partir juillet 2021, [le poster et le dépliant ont été distribués afin de renforcer la sensibilisation par les techniciens d’ONG.](https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/c8h0vm0000fc4o5g-att/materials_04_fr.pdf)

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/c8h0vm0000fc4o5g-att/materials_04_fr.pdf>

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/c8h0vm0000fc4o5g-att/materials_04_ki.pdf>

1. **Examen de la concrétisation des contre-mesures pour la sécurisation des terres**

En ce qui concerne la sécurisation des terres, le programme foncier réalisé par la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF) -UN-Habitat est à la charge de cette question. Même si le PIREDD Kwilu examine la collaboration avec celui-ci ou compte à exploiter les résultats obtenus par ce programme, l’avancement concret n’est pas encore visible. Bien que la méthode par la signature d’une convention entre le Chef de terre et le CLD (Comité Local de Développement) qui est actuellement réalisable à ce jour soit adoptée dans le cadre du PIREDD Kwilu, l’élaboration d’un guide relatif à la sécurisation des terres est examinée pour rendre plus efficace cette méthode.

Le PIREDD Kwilu a embauché les experts en matière du système foncier en tant que consultant local et a élaboré un guide d’interview pour l’étude des villages pour l’élaboration du guide ci-dessus.

Par ailleurs, le Projet a établi un groupe de travail en mai 2021 pour la sécurisation des terres en vue d’exploiter les connaissances et expériences des services techniques de la Province sur la sécurisation des terres. Une réunion pour ce groupe de travail s’est tenue entre le 9 et le 11 septembre 2021 pour y discuter l’amélioration des modalités pour la sécurisation des terres dans le cadre du PIREDD. Les points tels que la pertinence de la rémunération traditionnelle, la prise en compte des expériences obtenues par la foresterie communautaire, la prise en compte de la tendance de la réforme du système foncier de l’État, la saisie par la Province des questionnaires de l’étude sur le terrain, la réalisation de la formation des enquêteurs lors de la mise en œuvre de l’enquête ou la collaboration entre les consultants du PIREDD et le coordinateur provincial de l’Environnement qui est le point focal (PF) pour la foresterie communautaire dans l’établissement de la procédure de la sécurisation des terres ont été confirmés.

Par la suite, à la séance du groupe de travail organisée le 5 avril 2022 a été proposé un procédé selon lequel un document d’entente relatif à l’utilisation des sites de l’agroforesterie dans les villages est officiellement notarié par l’administrateur de territoire, le chef de secteur ou le maire, puis des limites sont vérifiées par les services techniques du ministère provincial des affaires foncières, afin que les sites soient inscrits dans le registre foncier. Des mesures de la sécurisation des sites de l’agroforesterie y compris ledit procédé seront définies de façon précise à travers le groupe de travail.

1. **Renforcement du suivi local pour améliorer l’obtention des Résultats des travaux**

En raison de la facilitation insuffisante en matière de soutien technique à l’agroforesterie et à l’agriculture, et en matière d’activités villageoises participatives, nécessaires aux bénéficiaires (villageois et exploitants de concessions), il est à craindre, d’une part, que soient retardés le processus communautaire dans l’agroforesterie et les activités REDD+ (PSAT, etc.), et, d’autre part, que soient affectées la survie et la croissance des arbres plantés et des produits agricoles. Le système de suivi local a été renforcé, non seulement par des activités réalisées par les partenaires locaux d’exécution (PLE), mais aussi par la vérification des conditions de paiement (PSE, etc.) par le représentant MRV du bureau du PIREDD Kwilu à Kikwit et les agents du gouvernement provincial au niveau territorial, et sa complémentation par le suivi local mensuel des autres employés de bureau.

Désormais, on essaie de mettre en œuvre le suivi local principalement par les agents des services techniques provinciaux.

* 1. *Plan de gestion environnementale et sociale*

En juin 2019 ont été analysées les différences entre les normes de référence du FONAREDD, les modèles des normes internationales, etc. et les Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA, et ce qui a montré qu’en principe il n’existe aucun écart majeur. En ce qui concerne les questions entre autres la transparence de l’information, la consultation publique, les éléments faisant l’objet de l’évaluation d’impact, le suivi / les plaintes et les recours, l’écosystème / le biome, les peuples (ethnies) autochtones, l’acquisition de terrain / la réinstallation, nous avons proposé les mesures pour répondre à chacune de ces questions. Nous accorderons désormais une attention concrète dans la planification de la gestion de mesures de sauvegarde environnementale et sociale, dont l’établissement du plan d’engagement.

Sur la base des instructions données à l’issue des concertations avec le FONAREDD, le PIREDD Kwilu a décidé d’élaborer, en complément des études d’impact préliminaires (1) une évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux (Pré-EIES), (2) un plan d’engagements environnementaux et sociaux (PEES), ainsi que (3) un [plan de gestion environnementale et sociale fondé (PGES) basé sur](https://drive.google.com/file/d/1w28XfrdFCahVYUS2C1bCET-TMHtOpscE/view?usp=drive_link) (1) et (2), et met en œuvre les activités en la matière.

Les 3 et 25 novembres 2020 se sont tenu les concertations avec le FONAREDD et l’Agence congolaise de l’environnement (ACE). Selon le PV des discussions de ces concertations, les avant-projets finaux du plan de l’étude des impacts environnementaux et sociaux et du plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux parmi les documents de la sauvegarde qui sont en cours de préparation devront être élaborés pour être soumis à l’ACE par l’entremise du FONAREDD plus tôt dans l’an 2021.

Ils ont été soumis à la vérification du FONAREDD le 1er février 2021, et les commentaires ont été reçus le 22 février. Le 2 mars, une version unifiée de la Pré-EIES et du PGES reflétant les commentaires du FONAREDD a été soumise au personnel de l’ACE qui est en charge des programmes du FONAREDD.

Après cela, comme il n’avait pas de contact de l'ACE, le PIREDD Kwilu a contacté et a eu un entretien avec l'ACE le 3 septembre, mais on a quand même confirmé que l’ACE n’avait pas révisé le contenu du PGES proposé par le PIREDD Kwilu.

Concernant l'étude d'impact environnemental requise par l’ACE pour tous les programmes, la communication entre l’ACE et la FAO, dont le processus concerné est avancé, a démarré mais le processus d'approbation n'a pas encore commencé.

Considérant la faiblesse d’impact des activités du programme, la réalisation des PGES simplifiés (Screening socio environnemental) au niveau des villages a été également envisagé, à ce jour, 27 PGES ont été réalisés.

Lors de la réunion d'évaluation des jalons du FONAREDD qui s'est tenue les 28, 29 octobre et 2 novembre 2021, il est accordé que tous les PIREDD et FONAREDD se coordonneront pour prendre une mesure avec la même politique par rapport à l'évaluation d'impact environnemental.

* 1. *Gestion des plaintes et recours*

Dans le mécanisme de gestion des plaintes, des plaintes et insatisfactions, dont notamment celles ci-dessous, ont été constatées lors du suivi local par les personnels de bureau de Kikwit, au lieu d’être acheminées du CLD villageois au point focal par l’intermédiaire du technicien d’ONG. Une solution à ce problème est mise en œuvre.

Depuis le début du projet, 46 plaintes ont été enregistrées dont 42 traitées et clôturée, et 4 plaintes en cours de résolution.

***Tableau 16 : Situation de la réception des plaintes pendant la période de rapportage***

| **No** | **Village/CLD** | **Description de la plainte** | **Date d’émission** | **Résolution prise** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | Mbelo1 | Le Président du CLD du village Mbelo 1 réclame le PSE de la 4ième tranche de leur plantation agroforestière de la saison B2022 | 08/02/2023 | Après vérification au service de la comptabilité, le projet a déjà versé ce PSE de la 4ième tranche depuis le 20/10/2021. (Reçu et bon de paiement disponible)Plainte clôturée et le dossier est classé. |
| 2 | Shaba | Le prédisent du CLD réclame les 30$ par Ha car le projet avait déjà payé les 80$ et le paiement de 40$ de mise en pare-feu également réalisé alors que les 30$ ne sont toujours pas payés pour la plantation de la saison A2021. | 24/04/2023 | Le programme PIREDD-KWILU a versé le PSE réclamé (soit 30$ X 6,1 Ha) de 183$ de mise en terre de la plantation de la saison A 2021 en date du 14 Août 2023. Plainte clôturée et le dossier est classé |
| 3 | Elanga-nene | Le président du CLD le paiement de la troisième tranche de coupe-feu de la plantation de la saison B 2021 | 31/05/2023 | Le Programme PIREDD-KWILU a payé au CLD Elanga le PSE de la troisième tranche réclamée en date du 8 Juin 2023.Plainte clôturée et le dossier est classé |
| 4 | Mpum | Le président du CLD réclame le surplus de PSE que le projet devra leur verser car le CLD a travaillé pour 11,7 Ha alors que le projet leur paye pour 7 Ha de la plantation de la saison A2021.Il s'est aussi plaint que le PV de constat de suivi d'entretien et de coupe-feu de la plantation a été signé par une personne non identifiée au sein des membres du CLD | 07/06/2023 | Après vérification, le programme PIREDD a pris en compte cette réclamation de superficie supplémentaire et tiendra compte de cela lors de prochain paiement de PSE. D'après les informations recueillies auprès de l’ONG AIPD, à travers l’agronome MAYELE VIANGOR, cosignataire du PV de constat de suivi d'entretien et de coupe-feu de la plantation, le jour du passage de ce dernier, le président du CLD était absent au village et c'est le chargé des travaux du CLD qui avait signé ce PV par ordre à sa place.Plainte clôturée et le dossier est classé. |
| 5 | Kongila Munzenga | Le président du CLD s'est plaint du taux de change utilisé, pour le paiement de leur PSE | 14/06/2023 | L'agent payeur a démarré la mission de paiement de PSE en attendant la fixation du taux uniforme à appliquer, c'est alors qu'il avait commencé à payer au taux de 100$ pour 200.000FC, il a été par la suite informé du taux fixé à 227.500FC pour 100$, c'est ainsi que d'autres CLD ont été payés à ce dernier taux. Au prochain paiement de PSE, le taux sera communiqué bien avant le déploiement des agents payeurs. |
| 6 | Mulemba | Le président du CLD s'est plaint du taux de change, utilisé pour le paiement de leur PSE qui est varié. | 14/06/2023 | L'agent payeur a démarré la mission de paiement de PSE en attendant la fixation du taux uniforme à appliquer. Lorsqu’il a été informé du taux à appliquer, il a payé ce CLD au taux de 100$ pour 227.500 FC ; cependant les autres CLD avaient déjà été payés au taux de 100$ pour 200.000FC. Au prochain paiement de PSE, le taux sera communiqué bien avant le déploiement des agents payeurs. |
| 7 | Ngula Mabondo | Le président du CLD s'est plaint du taux de change, utilisé pour le paiement de leur PSE | 14/06/2023 | L'agent payeur a démarré la mission de paiement de PSE en attendant la fixation du taux uniforme à appliquer, c'est alors qu'il avait commencé à payer au taux de 100$ pour 200.000FC, il a été par la suite informé du taux fixé à 227.500FC pour 100$, c'est ainsi que d'autres CLD ont été payés à ce dernier taux. Au prochain paiement de PSE, le taux sera communiqué bien avant le déploiement des agents payeurs. |
| 8 | Ndunga | Le président du CLD s'est plaint du taux de change, utilisé pour le paiement de leur PSE | 14/06/2023 | L'agent payeur a démarré la mission de paiement de PSE en attendant la fixation du taux uniforme à appliquer, c'est alors qu'il avait commencé à payer au taux de 100$ pour 200.000FC, il a été par la suite informé du taux fixé à 227.500FC pour 100$, c'est ainsi que d'autres CLD ont été payés à ce dernier taux. Au prochain paiement de PSE, le taux sera communiqué bien avant le déploiement des agents payeurs. |
| 9 | Kitshiamba | Le président du CLD s'est plaint du taux de change, utilisé pour le paiement de leur PSE | 14/06/2023 | L'agent payeur a démarré la mission de paiement de PSE en attendant la fixation du taux uniforme à appliquer, c'est alors qu'il avait commencé à payer au taux de 100$ pour 207.000FC, il a été par la suite informé du taux fixé à 227.500FC pour 100$, c'est ainsi que d'autres CLD ont été payés à ce dernier taux. Au prochain paiement de PSE, le taux sera communiqué bien avant le déploiement des agents payeurs. |
| 10 | Ngula Mabondo | Le président du CLD sa fait le recours en rapport à la réponse apportée à sa plainte du 14 Juin 2023 et demande ce qui suit:- le paiement supplémentaire pour compléter la différence due au taux de change-les prochains paiements s'effectuent en dollars-Envoi d'un autre agent payeur aux prochains paiements | 27/06/2023 | Le programme PIREDD-KWILU versé la somme de 108.900 FC pour compléter la différence due au taux de changeLe programme PIREDD-KWILU na payera pas le PSE en dollars US pour éviter des conflits liés aux faux billetsIl ne revient pas à la communauté locale du village NGULA de faire le choix des agents payeurs du PIREDD-KWILU |
| 11 | Ndunga | Le président du CLD sa fait le recours en rapport à la réponse apportée à sa plainte du 14 Juin 2023 et demande ce qui suit:- le paiement supplémentaire pour compléter la différence due au taux de change-les prochains paiements s'effectuent en dollars-Envoi d'un autre agent payeur aux prochains paiements | 27/06/2023 | Le programme PIREDD-KWILU versé la somme de 212.850 FC pour compléter la différence due au taux de changeLe programme PIREDD-KWILU na payera pas le PSE en dollars US pour éviter des conflits liés aux faux billetsIl ne revient pas à la communauté locale du village NDUNGA de faire le choix des agents payeurs du PIREDD-KWILU |
| 12 | Kitshiamba | Le président du CLD sa fait le recours en rapport à la réponse apportée à sa plainte du 14 Juin 2023 et demande ce qui suit:Le paiement supplémentaire pour compléter la différence due au taux de changeLes prochains paiements s'effectuent en dollarsEnvoi d'un autre agent payeur aux prochains paiements | 27/06/2023 | Le programme PIREDD-KWILU versé la somme de 61.500 FC pour compléter la différence due au taux de changeLe programme PIREDD-KWILU na payera pas le PSE en dollars US pour éviter des conflits liés aux faux billetsIl ne revient pas à la communauté locale du village KITSHIAMBA de faire le choix des agents payeurs du PIREDD-KWILU |
| 13 | Ferme UOPA/EKUBI, village Mikingi | Le responsable de la ferme UOPA/EKUBI réclame le PSE supplémentaire de 4,45 Ha car le projet lui a versé le PSE de 9,5 Ha alors qu’il attendait le PSE de 13,95 Ha. | 13/08/2023 | La ferme UOPA/EKUBI dispose de 9,50 Ha en saison A 2023 dont les tranches d’entretien 1 et 2 ont été soldées. Elle a aussi 5 Ha pour la saison B 2023 dont la tranche 1 a été payée mais la tranche 2 est en attente de la dernière validation effectuée par l’équipe de MRV ; une fois validée, le PSE sera versé. |
| 14 | Ferme MBIYI YAMA Nöel | Le responsable de la ferme MBIYI YAMA NOEL réclame le PSE de sa plantation de la saison 2021, il dit avoir planter les palmiers à huile, les safoutiers, les avocatiers et les agrumes avec les cultures intercalaires mais n'a jamais reçu le PSE | 29/08/2023 | Le projet a vérifié la plantation et a relevé ce qui suit :Plantation des palmiers à huile : 2,5 HaPlantation des arbres fruitiers : 0,2 ha. Ce qui donne un total de 2, 7 Ha. Les procès-verbaux de mise ne œuvre de la plantation et des entretiens sont rédigés, le PSE s’en suivront. |
| 15 | Bumba Kinzuku | Le président du CLD du village Bumba Kinzuku réclame le vélo pour le compte de la saison B 2021 | 05/09/2023 | Après vérification à la Logistique, le rapport de la distribution des matériels a montré que le vélo n’a pas été envoyé à Bumba Kinzuku. Le projet proposera les TDRs pour envoyer ce vélo qui est disponible au bureau de Kikwit, lorsqu’une autre activité à faire sur le même axe où se situe le village Bumba Kinzuku sera identifiée pour ne pas déplacer uniquement la voiture, aller juste déposer le vélo, cela entrainera un coût énorme. Dès qu’une autre activité sera identifiée, c’est en ce moment que les TDRs seront rédigés. |
| 16 | Sakivuvu | Le président du CLD du village Sakivuvu réclame:1. le complément de la tranche 2 de la pépinière 2. L'ajout de PSE de 3,87 Ha de la plantation de la saison A 20213. le PSE de mise en terre de 30 $ par Ha4. La validation de leur plantation de 10 Ha. | 11/09/2023 | La vérification de la plantation par l’équipe du projet a relevé ceci :* Superficie des Acacia : 6,34 Ha
* Superficie des Palmiers à Huile : 1,24 Ha

Total : 7,58 HaLes procès-verbaux de mise ne œuvre de la plantation et des entretiens sont rédigés, le PSE s’en suivront. |
| 17 | Ngulu Kingulu | Le Secrétaire du CLD du village Ngulu Kingulu réclame :1. le PSE de la première tranche de la plantation de la saison B 2022 en disant qu'il a réalisé 16 Ha et non 1 Ha2. le PSE d'entretien de la plantation de la saison B 2020 3. le PSE des entretiens de la plantation de la saison B 2021 | 30/09/2023 | Le Projet a diligenté la mission de vérification des plantations des saisons B 2022, 2021 et 2020. Cette mission a permis de :1. La plantation de la saison B 2022 a 6,6 Ha (5Ha d'Acacia et 1,6 Ha de PH) et non 16 Ha2. Les PV de constat de suivi entretien et coupe-feu des plantations 2020 et 2021 sont élaborés.Les PSE seront programmés.  |
| 18 | Bangumi 3 | Le président du CLD Bangumi 3 s’est plaint du fait que la plantation du CLD a été vendue au fermier MUMFWENE | 25/11/2025 | Une mission du Projet et du service technique des affaires foncières (Cadastre) de Bandundu a permis de donner des explications sur la convention de mise à disposition de terre et du mémorandum de collaboration au Chef de groupement MPWONO et chef de terre de Bangumi 3. Après la compréhension de ces deux documents, le Chef de groupement a promis d'informer le fermier que les bornes posées seront déplacées pour laisser la plantation du CLD.Un suivi est en cours pour confirmer le déplacement effectif des bornes. |

Par ailleurs il y a lieu de noter le que mécanisme de gestion des plainte et recours est vulgarisé au près des villages bénéficiaires de l’appui du projet avec des prospectus et dépliants. Les animateurs, ainsi que les membres des staffs du projet ont été renforcé en capacité sur le fonctionnement du MPG ; [un mensuel simplifié est également publié](https://drive.google.com/file/d/1f3o1svWKJxBYtmS3yMWrGq0p97xmgGvP/view?usp=share_link) et le [modèle de fiche de réclamation partagé au niveau des communautés](https://drive.google.com/file/d/1qNrChcOmU5i-0JxxsEpj6Sko2db5x1e6/view?usp=share_link).

Le renforcement des capacités des membres du staff a porté essentiellement sur : Fondement du MGP, Contenue d’une bonne Plainte, et Circuit d’une plainte (Enregistrement, Traitement et résolution du ‘une plainte)

* 1. *Garanties de Cancún*

***Tableau 17 Suivi des mesures/principes des sauvegardes de Cancun***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Actions spécifiques du projet | Défis rencontrés |
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité.(Cancun a ; IFC norme 6) | En raison de la déforestation, il a été décidé que les zones non-forestières, principalement les savanes, qui sont générées à travers les activités anthropiques, seront les sites candidats pour les sites principaux de l’agroforesterie. Pour les forêts restantes, par le biais de l’élaboration d’un plan simple de gestion des ressources naturelles au niveau des villages, les mesures pour renforcer la conservation seront examinées, ce qui permettra d’éviter la mise en œuvre des activités dans les forêts primaires ou les zones protégées ayant une haute valeur de conservation pour la biodiversité. Dans les sites de l’agroforesterie pour la saison B 2020 a été commencée la préparation de la plantation des arbres de 4 espèces indigènes dont Maesopsis. Sur les sites de l’agroforesterie pour la saison A 2021, les préparatifs ont débuté pour la plantation des arbres orangers, safoutiers et avocatiers.Pour les sites de l’agroforesterie de la saison B 2019, la mise en défens a été réalisée.Une ébauche de guide technique a été élaborée en tant que base d’encadrement et de diffusion des techniques de culture, y compris pour les espèces indigènes et les arbres fruitiers. | Les plantes de plantation devraient être principalement des acacias et des cultures annuelles (par exemple le manioc, etc.). En plus, les arbres fruitiers à croissance lente et les espèces d'arbres indigènes devraient être considérés comme des essences localement spécifiques pour améliorer la biodiversité des sites de l’agroforesterie.Il y a lieu de prêter attention à la prévention et à la gestion des feux de brousse en vue de renforcer la conservation de l’écosystème dans les zones non-forestières, en particulier les savanes. Avec les techniciens de niveau territorial/sectoriel du gouvernement provincial, réaliser une formation de niveau villageois pour favoriser l’encadrement technique et la diffusion auprès des communautés qui manquent d’expérience en culture des espèces indigènes et des arbres fruitiers, dans le cadre de la facilitation villageoise.Dans le suivi après réalisation de la mise en défens, il est difficile de vérifier les fonctions de la mise en défens. Par ailleurs, la mise en œuvre de formations est à renforcer pour permettre aux techniciens du gouvernement provincial au niveau des territoires/secteurs d’effecteur le suivi du PSE. |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | Une consultation publique a été organisée en février 2020, et les mesures d’atténuation qui exploitent les opinions collectées seront étudiées. En outre, le mécanisme de gestion des plaintes qui contribue à la transparence et à la bonne gouvernance a été renforcé, et le système permettant de recevoir largement des opinions et des propositions des parties prenantes y compris les villages a été mis en place. Pour la sélection des sites cibles de l’agroforesterie pour la saison B 2020, le processus de sélection des villages cibles et des fermiers cibles a été largement diffusé par l’intermédiaire d’émissions de radio, etc. Les villages cibles et les fermiers cibles ont été sélectionnés en appelant publiquement les villages et les fermiers qui manifestent leur intérêt dans les secteurs désignés ayant un haut potentiel de REDD+. De même, lors de la sélection des sites cibles de l’agroforesterie pour la saison de plantation 2021A, les éléments pertinents, à commencer par le processus de sélection des villages cibles et des fermes cibles, ont été diffusés largement, notamment à la radio. Des posters et brochures ont été préparés au sujet de l’agroforesterie, du CLD, de PSE et du MGP.Pour la saison 2022A, un document de procédure de sélection a été discuté avec le cadre de consultation provincial afin de renforcer les activités autour des zones REDD et de la zone de charbonnage | Diverses possibilités de communication seront utilisées pour en informer les parties prenantes qui ne participent pas directement au programme et pour promouvoir leur compréhension sur les activités REDD+.Afin de favoriser la bonne compréhension des villageois et des détenteurs de concessions, renforcer le système de diffusion par distribution des posters et brochures au sujet de l’agroforesterie, du CLD, du PSE et du MGP au niveau des villages, avec les techniciens susmentionnés de niveau territorial/sectoriel du gouvernement provincial. |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes(IFC norme 4) | Lors de la sélection des sites de l’agroforesterie dans les villages cibles, pour minimiser l’impact sur la communauté en matière de droits fonciers et les autres parties prenantes, il a été décidé qu’un processus soigné pour la planification et la vérification participatives, incluant le CLIP, la cartographie participative et la vérification sur le terrain sera pris.En plus, parallèlement à la préparation du plan simple de gestion des ressources naturelles du village, qui déterminera tous les sites d'activités cibles, une évaluation simple de l’impact environnemental et social au niveau du village sera réalisée de manière participative pour préparer un plan simple de gestion de l’impact environnemental et social du village.Afin de renforcer le cadre du plan simple de gestion villageoise de l’impact environnemental et social, un consultant a été recruté pour l’exécution d’un suivi de protection (responsabilité combinée à celle du genre). | Étant donné qu’il n'y a pas de cas précédents pour la méthode consistant à faire une évaluation simple de l'impact environnemental et social au niveau des villages pour élaborer un plan simple de gestion de l'impact environnemental et social des villages de manière participative, la méthode de réalisation sera établie par tâtonnement. Par l’intermédiaire des techniciens de niveau territorial/sectoriel du gouvernement provincial, réaliser une formation sur le soutien à la promotion de l’élaboration d’un plan simple de gestion villageoise de l’impact environnemental et social, puis commencer à promouvoir son exécution. |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées(Cancún f ; IFC norme 1) | La durabilité des activités REDD+ seront renforcées par le biais des considérations des activités contribuant à l’agriculture durable et des mesures contre les activités qui risquent de renverser les activités REDD+, par ex. le brûlis coutumier dans les moyens de subsistance terrestres tels que l’agriculture, etc.En termes de durabilité et de mise à grande échelle des sites de l’agroforesterie, l’étude de renforcement de la chaîne de valeur était mis en œuvre de manière supplémentaire en vue d’améliorer ln a valeur des produits et le plan de renforcement de la chaîne de valeur a été préparé. | Lors de la planification du renforcement de la chaîne de valeur, favoriser la préparation de sa mise en œuvre en intégrant les communautés qui ne participent pas directement au programme et les villages et fermes qui n’en sont pas la cible.Cependant le budget actuel ne prévoit pas de fonds pour cette composante, ce qui ne permet pas mettre en œuvre de ces activités. |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones | Même que le Principe 4 | Même que le Principe 4 |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales(Cancun d) | Même que le Principe 3En plus, ce principe sera complété par la réponse au système de gestion des plaintes. | Même que le Principe 3 En vue d’améliorer la reconnaissance du système de gestion des plaintes au niveau des villages, les activités de relation publique et de vulgarisation seront renforcées. |
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées(Cancun c  | Même que le Principe 3En outre, le partage d'informations et la sensibilisation seront renforcés au niveau des villages à travers la publicité par la radiodiffusion et des activités de soutien par les agronomes et animateurs dans les villages cibles.Des posters et brochures ont été préparés au sujet de l’agroforesterie, du CLD, du PSE et du MGP, et un plan a été élaboré pour intégrer ces questions aux émissions de radio diffusées.Pour avancer les activités villageoises, on applique le CLIP dans les étapes importantes telles que la prise de décision par les populations locales. | Même que le Principe 3.Préparer des posters et brochures au sujet des droits des travailleurs et au sujet du respect des droits des communautés voisines sur les terres et les ressources naturelles, et examiner l’intégration de ces questions aux émissions de radio diffusées. |
| a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ; | La politique forestière nationale a depuis 2002 mis en place un moratoire interdisant toute attribution de nouvelles concessions forestières, les activités du PIREDD Kwilu vise à compléter cette option en stabilisant le front agricole de telle manière qu’aucune nouvelle surface forestière ne soit utilisée pour la production agricole ou la production du bois énergie et permettant ainsi au pays à rester conforme aux normes et conventions nationales et internationales en matières d’exploitation forestière. | La revue et le suivi seront mis en œuvre à travers les activités du COPIL et celles menées au niveau provincial. Soutenir tout particulièrement l’élaboration du PPAT au niveau provincial et du PSAT au niveau villageois en fonction de l’évolution de la mise en place du système de planification de l’aménagement territorial poursuivi dans le programme de planification de l’aménagement territorial.En outre, la conformité avec les politiques du ministère central de l’environnement sera assurée en collaboration avec le Conseil consultatif des forêts provincial (CCFP).  |
| b) Mesures visant à réduire les déplacements d’émissions. | Dans le cadre du PIREDD Kwilu, on fera la promotion d’utilisation des terres de façon planifiée telle que forêt, conservation des autres ressources naturelles, production agricole à travers l’élaboration du PSAT. Ce ciblage des activités aura pour conséquence d’atténuer la pression sur la forêt et ainsi éviter que de nouveaux fronts de déforestation soient ouverts ailleurs. | Même que a) ci-dessus. |
| C) Norme de performance 2 : Main-d’œuvre et conditions de travail | Même que le Principe 3Le plan de gestion environnementale et sociale met également l'accent sur les éléments liés à la main-d'œuvre et aux conditions de travail. Le suivi et les mesures nécessaires seront mises en œuvre pour atténuer les impacts négatifs potentiels sur les participants pendant l'exécution de l'activité. | Même que le Principe 3La reconnaissance du travail des enfants et des droits de l’enfant varie d’un village à l’autre, et il faut prendre du temps pour trouver des mesures de prévention appropriées. |

# Gestion des risques

## 10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

**Tableau 18 Gestion des risques.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Identification des risques** | **Traitement du risque** |
| Description du risque | Catégorie de risque | Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport  | Action(s) | Responsabilité | Date limite |
|  Conflit sur l'utilisation des terres découlant des activités d'agroforesterie / reboisementLa mise en place des cultures pérennes des palmiers à huile suscite des questions sur les risques futurs de gestion de la tenure entre le clan et le CLD  |  Impact : Elevé | Stable | Etablir un accord de partage de bénéfice ultérieurs en définissant un pourcentage pour les ayant droits terriens,  | CLD | nov-23 |
|  implication des chefs des terres et leurs consentements avant la mise en œuvre, | JICA-ETEP | périodique |
| établissement des structures élevées de gouvernance pour la gestion des conflits, schéma de sécurisation foncière qui garantit les droits des occupants | JICA-ETEP | oct-23 |
|  la capture des avantages du projet par l’élite | Impact : mineur | Amoindri | Identification des bénéficiaires avant tout paiement PSE,  | JICA-ETEP | Périodique |
| liste validée par tous les membres du CLD | CLD | Périodique ( avant chaque paiement  |
| Des attentes élevées de la part des communautés | Impact : mineur | Amoindri | La sensibilisation sur les activités du projet et la signature du mémorandum définissant clairement les obligations des parties | JICA-ETEP | oct-22 |
| L’abandon par les paysans des activités antérieurs au profit de celles envisagées par le projet | Impact : mineur | Ce risque n’a plus été perçu |  |  |  |
| Violation contre la transparence des activités du projet telles que contre équité, injustice en répartition des bénéfices, détournement, fraude, etc | Impact : mineur | Amoindri | Remboursement des tous les frais perçus, résiliation des contrats, mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel  | JICA-ETEP | Août 2022 |
| **Risque lié aux maladies infectieuses :** Épidémie de fièvre hémorragique EbolaL'épidémie a été confirmée à Mbandaka, dans la province de l’Equateur fin avril 2022, mais le 4 juillet, le ministère congolais de la Santé publique et l'OMS ont déclaré sa fin.***COVID 19*** |  Impact : mineur | Amoindri |  | Autorité Sanitaire | le 4 juillet 2022 |
|  Impact: élevé | Amoindri | Respect des mesure barrières édictées par les autorité sanitaire | Personnelle ETEP  | Juin 2023 |
| **Paiement des PSE**En raison de retards dans le suivi sur terrain et les procédures de paiement, les paiements du PSE ne sont pas effectués dans les délais établis selon le mémorandum signé entre le village/la concession et le projet. Cela a conduit à une baisse de motivation et d'insatisfaction des villageois et des concessions. |  Impact : Elevé | Amoindri. | Améliorer le système de suivi et les procédures de paiement pour les activités agroforestières afin que les paiements puissent être effectués en temps opportun. |  JICA-ETEP | Mesures d’amélioration en train d’être appliquées |
| Plus précisément, la procédure de suivi et de paiement a été améliorée, passant du suivi par le responsable MRV du projet au suivi par le technicien des ONG renforcées. |  JICA-ETEP | Périodique |
| Le responsable de MRV et les agents provinciaux effectuent un contrôle secondaire des résultats de suivi par les techniciens des ONG. |  JICA-ETEP | Périodique |
| **Risques de sécurité**En août 2022, les risques sécuritaires sont les suivants : en relation avec un conflit tribal dans le territoire de Kwamouth dans la province de Mai-Ndombe, il y avait un point de contrôle illégal par une tribu sur la route nationale 17 de Kinshasa à Bandundu Ville. Cela a été communiqué par le Bureau de la JICA le 2 septembre 2022. Le ministre des Transports de la Province du Kwilu a interdit la circulation sur cette route | Impact : Elevé | Stable | La sécurité est une priorité absolue. Parce que la situation évoluant rapidement, l’équipe du terrain doit maintenir un contact étroit avec le bureau de la JICA et faireaccompagné d'un officier de police les experts Japonais dans la zone de Bagata. | JICA-ETEP | Pas déterminée |
| **Risques de conflits post-électoraux**provinciale, nationale et présidentielle) initialement prévue en Décembre 2023 pourraient entrainer des conflits pré-électoraux provoquer par certains candidats qui contesteraient le processus d’organisation de ces élections, pouvant demander à la population dont les communautés locales de refuser ces élections et cela pourrait occasionner des tensions des conflits ;Un conflit d’intérêt peut arriver pour le personnel du projet qui serait des candidats à l’une et/ou l’autre élection à venir | Impact : moyen | Accru | Une observation et attention du déroulement du processus à l’issu de la campagne déterminera les mesures appropriées pour la stratégie d’intervention pendant les élections  | JICA/JAFTA | Pas déterminée |
| La note de service numéro 23/001 est mis à la disposition du personnel du Projet interdisant de participer aux s activités tout en restant personnel du projet. | JICA/JAFTA | Pas déterminée |

## 10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption** | Oui (combien pour la période de rapportage et une brève description de chacune)  | Non |
| Allégations | Un cas de mauvais comportement des techniciens d’ONG de terrain qui exigeraient des rétro-commissions aux communautés lors du paiement des PSE. L'ONG AIPD, employeur des agents ayant commis ces forfaits a été informée de ces forfaits, elle a restitué les sommes soutirées et résilié les contrats de 2 techniciens concernés ainsi que leur team Leader.Les sommes remises ont été restituées aux CLD concernés respectivement. |  |
| Investigations |  | √ |
| Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants) |  | √ |
| **Cas d’exploitation, abus et harcèlement sexuels**  |  |  |
| Allégations |  | √ |
| Investigations |  | √ |
| Sanctions  |  | √ |

***Tableau*** *19****Formation sur fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption, et d’exploitation, abus et harcèlement sexuels***

|  |
| --- |
| **Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : Formation :** Le chef d'équipe de JAFTA à Tokyo a dispensé une formation en avril 2022 sur fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption et aussi sur harcèlement sexuel et moral au personnel de JAFTA en RDC et aux consultants à Kikwit et Kinshasa par le biais de réunions en ligne. |
|  | Pour la période de rapportage | Depuis le début du programme |
| Nombre de staffs formés /nombre de staff total | 6/6 | 6/6 |
| Nombre de consultants formés / nombre total | 20/25 | 20/25 |
| Nombre de sous-contractants formés / nombre total | 0 | 0 |
| **Exploitation, abus et harcèlement sexuels** |
| Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuel | 6/6 | 6/6 |
| Nombre de staffs formés/nombre de staff total | 20/25 | 20/25 |
| Nombre de consultants formés / nombre totalNombre de sous-contractants formés / nombre total | 0 | 0 |

*Pour rappel, tel que décrit dans les accords-cadres entre les organisations de mise en œuvre et le MPTF-O, dans le cas où le service d'enquête d'un organisme de mise en œuvre détermine qu'une allégation relative à la mise en œuvre des activités dont cet organisation de mise en œuvre est responsable est suffisamment crédible pour justifier une enquête, la dite organisation doit en informer* ***rapidement*** *le Conseil d'administration de CAFI et l'Agent administratif du Fonds (MPTF-O), dans la mesure où une telle notification ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, les perspectives de recouvrement des fonds ou la sûreté ou la sécurité des personnes ou des actifs.*

# Récapitulatif des livrables

*Etablir la liste des livrables évoqués dans le rapport* ***et fournir des hyperliens aux livrables finalisés*** *ou, le cas échéant, aux dossiers qui les contiennent.*

# Annexes

* Tableaux indicateurs
* Rapport financier
* Base des données géographique
* Tableau 5.2
* Guides ( structuration, gestion de peste, espèces d’arbres, PSAT)

*Rappel : Annexer le tableau 5.2 complété en format Excel téléchargeable au lien suivant.*

* Encadré « bénéficiaires »

**Encadré : calculer et estimer le nombre de bénéficiaires**

 Les bénéficiaires reçoivent un soutien qui est défini dans deux dimensions :

**Type de soutien**

Soutien ciblé (reçu par des personnes qui peuvent être identifiées et comptées par le projet et qui savent qu’elles reçoivent du soutien)

Soutien non ciblé : reçu indirectement par des personnes qui ne peuvent pas être identifiées et comptées précisément. Par exemple : campagnes de communication, enfants dans un foyer dont l’un ou les deux parents reçoivent un appui ciblé.

**2) Intensité du soutien**

Faible (par exemple, les personnes vivant dans une zone administrative où l’autorité reçoit un soutien au renforcement des capacités)

Moyenne (par exemple, les personnes qui participent à des séances de renforcement de capacité de manière régulière)

Haute (par exemple, les individus qui reçoivent un accompagnement soutenu sur la durée)

**Le nombre de bénéficiaires directs est dès lors défini comme le nombre d’individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé et de haute et moyenne intensité.**

**Le nombre de bénéficiaires indirects est le nombre d’individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé d’intensité moyenne, ou un appui non ciblé d’intensité forte ou moyenne**

**Si certains bénéficiaires bénéficient plus d’une fois : (eg : les membres d’une communauté qui sont soutenus pour une mise en défens et bénéficient aussi d’une nouvelle route) estimer le détail mais ne pas les comptabiliser deux fois.**

1. ONG locale en charge de l’implémentation des activités du PIREDD-Kwilu dans les territoires de Bulungu et Idiofa. [↑](#footnote-ref-1)
2. ONG locale en charge de l’implémentation des activités du PIREDD dans les territoires de Masi-manimba et Bagata. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le CLD est un comité au niveau du village. [↑](#footnote-ref-3)
4. L’ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI <https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ>. Sélectionner Country documents / Le pays ou regional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet [↑](#footnote-ref-4)
5. Il s’agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet. [↑](#footnote-ref-5)
6. 3047 ha d’agroforesterie géoréférencées dont 1945 ha d’acacia, 102 ha de Maesopsis, 619 ha de palmier à huile, 83ha de safoutier, 94 ha avocatier et 134 ha d’agrume [↑](#footnote-ref-6)
7. Ce produit a nécessité une révision car, tous les CLD ne souscrive pas au charbonnage, ceux qui y souscrivent il signe à la maturité des plantations, le nouveau cadre a été amélioré. [↑](#footnote-ref-7)
8. Cet effet a été ajouté dans la suite de la mise en œuvre des activités, ayant été manquante dans le prodoc initial. [↑](#footnote-ref-8)
9. Effet ajouté, n’ayant pas été dans le Prodoc initial [↑](#footnote-ref-9)
10. [Il a été décidé que le PAP-REDD+ soit remplacé par le Plan Provincial d’Aménagement du Territoire (PPAT)](https://drive.google.com/file/d/1KPts6-DKY_zZ9n92E8ArmSHjwtxdiVRl/view?usp=sharing) afin de se conformer au Schéma national d’aménagement du territoire du pays. Ceci correspond aux principes du FONAREDD pour la mise en relation plus étroites entre des programmes, et le plan sera élaboré conformément aux guides méthodologiques pour l’élaboration du PPAT/PLAT, qui ont été élaborés et validés par le Programme AT. [↑](#footnote-ref-10)
11. Concernant l’élaboration des PLAT, un appel à manifestation d’intérêt a été lancé pour le recrutement d’un Bureau/ONG devant conduire le processus d’élaboration du PPAT et des PLAT, le démarrage est prévu au premier semestre 2024. [↑](#footnote-ref-11)
12. Normalement l’indicateur est le nombre d’ Ha de mise en défens, une erreur avait été reprise dans le prodoc initial [↑](#footnote-ref-12)
13. Cet indicateur a été révisé, le contrat de charbonnage devant être signé pour la zone de charbonnage et non 250 villages [↑](#footnote-ref-13)
14. Merci de vous référer au calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet. [↑](#footnote-ref-14)
15. Les Lettres d’intentions sont accessibles dans ce dossier : <https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJID8RP4imWoEiqNIoagyZPwZHDP?usp=drive_link> [↑](#footnote-ref-15)
16. 30,694,000 yens. (envrion 1$=149.4yen) [↑](#footnote-ref-16)